

ÉDITIONS GALAAD

# Inquisitiô

**(Le message des trois anges), tome V**

Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique  
corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu

(Version revue et complétée – réédition)

**Livret 13 : Les choix funestes de l'oisillon précoce**  
*(version complétée)*

*1<sup>re</sup> édition collector : l'Amour des Cieux  
pour le salut du peuple chrétien*

**IMPORTANT :**

**Livre gratuit ne peut être vendu.**

Kenny Ronald MARGUERITE

## Table des matières

° 1 - Présentation des livrets.....	6
- 1.1. Contenu des livrets :.....	11
° <b>Les bases destinées à permettre à la pluie de l'arrière-saison de se déverser sur le peuple de Dieu.....</b>	<b>14</b>
° 2 - Les choix funestes de l'oisillon précoce.....	15
° 3 - Une lumière pour l'avenir.....	73
° 4 - Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV. La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie".....	90

## **Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE**

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [*Romains 13 verset 7*].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

## **Dédicace à mon frère M. Terry LIONEL**

Mon frère bien-aimé, selon les liens du sang et en Christ, je veux que tu saches que dans tes rêves et dans les miens, l'Esprit de Dieu m'a montré ta destinée.

Elle est grande, car tu es appelé à devenir l'un des plus puissants serviteurs de Dieu, de cette génération, un prophète de l'Éternel !

Pendant longtemps, des entraves t'ont retenu, cherchant à te cantonner à un état de chenille spirituelle prisonnière dans son cocon, et se matérialisaient par des liens tissés autour de toi, par des doctrines d'hommes iniques que ta religion t'avait inculquées et présentées comme étant la « *vérité* ».

Mais l'Esprit de Dieu t'a donné, en Jésus-Christ, de les briser pour devenir ce papillon édénique, destiné à prendre son envol.

*Terry, sache que je t'aime infiniment !*

Puisse ce livre contribuer à t'aider à être ce serviteur de Dieu, accompli et guidé en toutes choses par le Saint-Esprit, que notre Seigneur et maître Jésus-Christ, te destine à devenir.

ÉDITIONS GALAAD



*La culture est le levier permettant  
aux Hommes de prétendre à  
l'excellence.  
Ne la négligeons pas.*

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD  
Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE)  
<http://kenny-ronald-marguerite.com>

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,  
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits  
et responsable du contenu de ce livre.

## 1 Présentation des livrets

**P**our introduire ce livre, je vous dirais que dans ces pages, se trouve une bonne nouvelle et je suis chargé de vous l'annoncer.

Eh oui ! Néanmoins, à l'instar des pièces qui ont deux faces, j'ai aussi une nouvelle moins bonne pour vous, car elle va ébranler toutes vos certitudes. Qu'en est-il ?

Soyez-rassuré, il ne s'agit ni plus, ni moins, que de nouvelles connaissances bibliques, auxquelles j'ai eu accès et que je veux partager. N'y voyez là, rien d'orgueilleux. Vous comprendrez, à la lecture de ce qui suit ! Pour amorcer la chose, je vous pose ces quelques questions :

*Avez-vous la capacité de voir des événements avant qu'ils n'arrivent et œuvrez-vous en vue de les canaliser pour le bien ?*

*Avez-vous la capacité de dominer un démoniaque qui est habité d'une légion de démons ?*

*Avez-vous, sans avoir étudié, acquis la capacité de parler une nouvelle langue ? Etc.*

Ces questions ont pour but de démontrer que les dons spirituels que le Saint Esprit donne, sont toujours accessibles de nos jours, même s'ils nous semblent extraordinaires !

Ces propos, pour certains, pourraient être assimilés à ceux d'un « *illuminé* », chérissant les arguties. Il n'en est rien ! Si vous poursuivez cette lecture, vous vous rendrez compte.

Pendant, comme je l'ai précisé précédemment, cette bonne nouvelle s'accompagne d'une mauvaise car pour obtenir ces dons, il nous faut renier bien des bases inculquées par nos religions respectives.

Prenons l'exemple de la religion que je connais le mieux, celle des adventistes du septième jour.

Ce livre est, Bible en mains, un véritable raz-de-marée qui vient s'abattre sur les fondations de votre foi, car il est avant tout destiné à la réforme de cette religion.

Pour poursuivre, je vous dirais que le scellement du peuple de Dieu par le Saint-Esprit, est au centre de la prédication de toutes les religions chrétiennes, et même ce concept est la colonne vertébrale de la religion adventiste du septième jour.

Pourtant, bien que ce concept soit maîtrisé, car tous savent que c'est l'Esprit de Dieu qui est habilité à cette œuvre et qui donne aussi des dons spirituels, a contrario, il n'en est pas de même de la réalité de ce scellement. *Quelle en est la répercussion ?*

En ce siècle, malheureusement, peu de personnes sont dans le cas de figure de Corneille et de sa famille [Actes 10], pour recevoir, à l'instar des disciples du Christ, l'onction du Saint-Esprit. Il est nécessaire, à ce stade, d'explicitier mes propos.

Je ne fais point allusion aux personnes qui, au sein du peuple de Dieu, maîtrisent plusieurs langues, après avoir étudié pour cela mais à celles qui reçoivent ce don du Saint-Esprit et s'expriment dans de nouvelles langues inconnues, jusqu'alors [Actes 2 versets 1-18] ou en prophétisant, comme il est écrit dans [Actes 19 versets 1-7].

Je ne fais pas non plus allusion à ceux qui disent avoir le don de chasser les démons, mais qui, à l'instar de ce qui est décrit dans [Actes 19 versets 13-17] risquent, un jour ou l'autre, de se retrouver battus par l'un d'eux et de devoir fuir nus.

Une des réalités que nous vivons en ce siècle, c'est que les dons spirituels, que donne le Saint-Esprit afin d'œuvrer puissamment pour le Seigneur, sont quasiment inexistantes.

J'emploie volontairement le terme « *quasiment inexistant* » car il n'est pas improbable que l'un de vous ait reçu autrement le Saint-Esprit et acquis la capacité, comme Paul, de guérir les malades par un simple touché, de prophétiser [Actes 19 versets 11-12], [Actes 27 versets 9-44] ou encore de parler une nouvelle langue, comme Pierre et les disciples [Actes 2 versets 1-16], etc.

Rien n'est impossible à Dieu ! Dans le cas contraire, j'invite tous les autres qui souhaitent recevoir des dons spirituels, à venir avec moi, faire cette promenade biblique qui, à mon sens, sera enrichissante.

Je vous laisse en juger par les versets qui émaillent ce livre et qui promettent que « *les portes des écluses des cieux seront ouvertes et l'Esprit de Dieu viendra vivre en nous* ».

Bien entendu, il y a des conditions à remplir pour cela, nous les découvrirons dans toutes les parties qui composent ce livre.

Pour continuer, je vous dirais que souvent, nous espérons une chose qui est déjà à nos côtés depuis fort longtemps, mais nous n'arrivons pas à l'êtreindre car nous sommes aveuglés.

C'est ce qui se passe en ce siècle, au sein des religions chrétiennes qui, telle l'Église adventiste du septième jour, attendent avec espérance que le Saint Esprit puisse se répandre sur leurs membres d'église comme « *la pluie de l'arrière-saison* ». Cette espérance réside dans la promesse que le Seigneur a fait à son peuple par le biais du prophète Joël [Joël 2 versets 23], [Joël 3 versets 1-5].

Beaucoup d'enfants de Dieu soupirent après cette promesse, certains passent toute une vie en espérant vivre cette prophétie et finissent par descendre dans la tombe sans en avoir fait l'expérience. Malheureusement, tous ceux qui espèrent ainsi en elle, le font en vain.

Pourquoi ? Certes, cette réalité est manifeste dans le texte de [Actes 2 versets 1-4, 16-18], où nous découvrons la promesse de la venue du Saint Esprit, comme la pluie de l'arrière-saison, faite par le Seigneur à son peuple, par le biais du prophète Joël.

*Cette prophétie s'est pleinement accomplie, en ce sens où Jésus nous a promis qu'une fois donné, le Saint-Esprit demeurera éternellement avec nous [Jean 14 versets 16-18].*

*Donc, il est déjà au sein du peuple de Dieu, toutefois, notre infidélité l'empêche de vivre en nous.*

La raison de cet état de fait, c'est que le Saint-Esprit ne peut vivre dans ceux qui ne sont pas fidèles aux Saintes-Écritures, leurs péchés les séparant du Seigneur [Actes 5 verset 32], [Ésaïe 59 versets 1-2].

Ainsi, le Saint-Esprit est bien là et avec lui, les dons spirituels promis, telle la pluie de l'arrière-saison mais, il y a un hic, c'est que, quand il se déverse sur le peuple de Dieu, nos péchés font barrage, tel un parapluie qui empêche cette eau céleste et vivifiante d'arriver sur nous.



Afin de changer les choses, il faut se détourner du mal et ne plus pratiquer les doctrines d'Homme au détriment de la parole de Dieu.

Il faut aussi résister au diable, tout en se soumettant à Dieu, c'est ainsi que la victoire nous sera donnée sur le démon et qu'il finira par fuir loin de nous [*Jacques 4 versets 7-10*].

Une fois ces bases mises en place, il nous faut faire une nouvelle alliance avec Jésus, par les liens du baptême. Nous retrouvons cette réalité dans [*Actes 19 versets 1-7*].

Nous voyons ici que ceux qui, tout en ayant été baptisés, n'avaient pas reçu le Saint-Esprit ont été rebaptisés.

En fait, ce n'est qu'après avoir, entre autres, prié pour eux et imposé les mains, que le Saint-Esprit leur fut donné.

Quand on vient d'être baptisé et qu'aucun don spirituel n'est reçu, c'est le symbole que le Seigneur ne l'a pas agréé et de ce fait, l'Esprit de Dieu ne peut être reçu.

La raison, c'est que toutes les étapes du baptême n'ont pas été mises en place, nous retrouvons cette réalité dans le texte de [*Actes 19 versets 1-7*].

Le fait que le Saint-Esprit n'ait pas été donné, peut aussi signifier que, celui qui s'est fait baptiser, a pratiqué une iniquité lors de son baptême.

Cet acte pouvant être le fait de confesser des doctrines d'Homme, ce faisant, il perd la bénédiction qui est attachée au baptême, celle de recevoir l'Esprit de Dieu.

Nous allons dans un premier temps découvrir, dans ce livre, les doctrines qui transgressent la parole de Dieu et qui font que ceux qui se baptisent, ne peuvent pas recevoir le Saint-Esprit.

Ces coutumes, mises en exergue, sont celles pratiquées par la religion adventiste du septième jour, ce livre étant destiné à sa réforme, nous les décrypterons donc, Bible en main, afin de parvenir à purifier son dogme de telles choses.

Puis, dans un second temps, nous étudierons les sept étapes du baptême, permettant à la fois de recevoir le Saint-Esprit et au moins un don spirituel.

Comme vous le verrez, la réalité permettant d'avoir des dons spirituels, tient avant tout à l'obéissance portée à la parole de Dieu.

*Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons les recevoir du Saint-Esprit.*

Pour poursuivre, je vous dirais que c'est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte *572 pages*, intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu* ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

*Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.*

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

**<https://kenny-ronald-marguerite.com/inquisitio-tome-v>**.

*Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.*

### **Bon à savoir :**

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à *30 %* par un professionnel ou par mon amie Nicole, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

## 1.1 Contenu des livrets :

- ° **Livret 1** : Bases de réformes des doctrines chrétiennes présentant tous les écrits des prophètes comme faisant partie de l'Esprit de la prophétie.....11
  - 1.1. *La réalité des textes prophétiques bibliques* :.....15
  - 1.2. *Les autres types d'écrits des prophètes*.....26
- ° **Livret 2** : Différence entre les fruits que le Saint-Esprit donne de porter par le biais du don de connaissance et ceux par le don de prophétie.....39
- ° **Livret 3** : Réalité de l'obsolescence des prophéties qui débute une fois leurs révélations réalisées.....7
- ° **Livret 4** : Réalité de la réforme de la doctrine de « *l'Esprit de prophétie* » devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour.....69
- ° **Livret 5** : Réalité de la réforme de la doctrine de « *l'Église du reste* » devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour.....82
- ° **Livret 6** : Réalité de la mise en place pratique de la réforme des doctrines adventistes du septième jour, destinées à redonner au ministère des prophètes sa place.....98
- ° **Livret 7** : Réalité de la mise en place pratique de la réforme des doctrines adventistes du septième jour désacralisant les rêves et les visions.....113

- ° **Livret 8** : Réalité de la réforme de l'apostasie pratiquée par l'Église adventiste du septième jour.....139
- ° **Livret 9** : Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice.....215
- ° **Livret 10** : Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice.....269
- ° **Livret 11** : Découvrez les Églises qui pratiquent les œuvres de Babylone et qui vous vendent au diable par leurs baptêmes sataniques .....315
- ° **Livret 12** : Les modalités de la réforme devant se faire au niveau des doctrines adventistes du septième jour en matière de baptême.....306
  - 12.1. *Base de l'application des mesures contre les bergers iniques qui ont exposé les brebis du Seigneur..... 325*
- ° **Livret 13** : Les choix funestes de l'oisillon précoce.....371
- ° **Livret 14** : Les sept étapes intrinsèques bibliques du baptême destinées à la croissance chrétienne.....431
  - 14.1. *La première étape du baptême : les semailles de l'Évangile dans une bonne terre..... 393*
  - 14.2. *La deuxième étape du baptême : La repentance et la confession des péchés..... 418*
  - 14.3. *La troisième étape du baptême : la confession du nom de Jésus-Christ..... 450*
  - 14.4. *La quatrième étape du baptême : Les modalités devant gérer la mise à l'eau pendant le baptême.....463*
  - 14.5. *La cinquième étape du baptême : La prière de consécration et l'imposition des mains.....486*
  - 14.6. *La sixième étape du baptême : le(s) don(s) spirituel(s) reçu(s) présuppose(nt) le scellement du nouveau baptisé par le Saint-Esprit..... 500*

– 14.7. *La septième étape du baptême : le baptême de feu (Les épreuves ante baptismales)*..... 520

° **Livret 15** : La réalité des saints (*peuple fidèle de Dieu*) face à la marque de la flétrissure que donne la bête.....558

° **Livret 16** : Modalités bibliques de la sortie du peuple fidèle de Dieu de Babylone.....559

*Les bases destinées à permettre à la pluie de  
l'arrière-saison de se déverser sur le peuple de Dieu*

*« Nul ne peut prendre son envol en ayant à ses pieds des chaussures  
de plomb. Les enfants de Dieu sont appelés à être des aigles,  
des êtres célestes, naviguant par-dessus les nuages.*

*Cependant, triste réalité, le diable a réussi à les clouer au sol,  
en les lestant de doctrines anti-bibliques.*

*À toi qui me lis, assure-toi que quand tu te présenteras devant ton  
sauveur, tu ne seras pas rejeté à cause de tes iniquités ou de ta mollesse,  
à l'instar de ceux qui sont décrits dans [Matthieu 7 versets 21-23] ou  
comme les vierges folles [Matthieu 25 versets 1-13] ».*

*[Citation de Kenny R. MARGUERITE].*

## 2 Les choix funestes de l'oisillon précoce

Ce titre est selon moi très à propos, car il dépeint en quelques mots l'un des grands dangers spirituels qui guettent les enfants chrétiens et qui est d'être baptisés.

Il est vrai que la chose est tellement répandue, au sein de la chrétienté, que l'on n'a pas toujours le recul suffisant pour comprendre le danger que peut être l'acte consistant à baptiser un enfant.

Pour vous présenter cette réalité, je commencerais d'abord par vous dire que vouloir servir Dieu comme on le veut et non comme il le demande à toujours des répercussions néfastes pour nous.

L'exemple par excellence, qui ma le plus marquer dans la Bible est celui d'*Uzza*, je vous en ai déjà parler par plusieurs fois sans pour autant vous mettre le texte biblique. Pour les besoins de notre étude je vous invite donc à découvrir son histoire en lisant ceci :

**« Lorsqu'ils furent arrivés à l'aire de Nacon, Uzza étendit la main vers l'arche de Dieu et la saisit, parce que les boeufs la faisaient pencher.**

**La colère de l'Éternel s'enflamma contre Uzza, et Dieu le frappa sur place à cause de sa faute. Uzza mourut là, près de l'arche de Dieu. »** [2 Samuel 6 versets 6-7, Bible Louis Segond].

Combien *Uzza* était zélé pour le Seigneur, combien il avait à cœur de le servir. Pourtant, tout en voulant bien faire, il oeuvra selon son cœur et au détriment de ce que la parole de Dieu avait établi et il paya son acte de sa vie.

Généralement, l'une des raisons qui nous mènent à oeuvrer selon des actes qui nous semblent de prime abord bon, mais qui en réalité contreviennent aux directives divines, viennent du fait que nous recevons et suivons les conseils, venant d'un ami, qui est des plus néfastes pour nous.

Voici comment le saint Livre nous le présente :

« **Rien n'est plus trompeur que le cœur humain.** *On ne peut pas le guérir, on ne peut rien y comprendre.* » [Jérémie 17 verset 9, *LaBible en Français Courant*].

Pour renforcer notre étude découvrons ce texte dans cette autre version : « **Fourbes plus que tout sont les pensées, incorrigibles, qui peut les connaître ?** » [Jérémie 17 verset 9, *Traduction Œcuménique de la Bible (2010)*].

Complétons aussi avec cet autre texte en deux versions. Voici la première : « **Celui qui a confiance dans son propre cœur est un insensé, mais celui qui marche dans la sagesse sera sauvé.** » [Proverbes 28 verset 26, *Bible Louis Segond*].

Voici la seconde version de ce texte : « **Qui se fie à ses propres pensées n'est qu'un insensé, mais celui qui dirige sa marche d'après la sagesse échappera aux dangers.** » [Proverbes 28 verset 26, *Bible Semeur*].

En faisant la somme de ces textes nous comprenons que notre cœur (*donc nos pensées*) n'est pas fiable et est un mauvais conseiller.

Dans la réalité quand on écoute nos pensées elle nous mène, souvent à agir sans discernement et sous le coup d'une émotion, sans pour autant avoir le temps de poser une réflexion, basé sur ce que la parole de Dieu nous enseigne dans de tels cas.

Sous le coup de l'émotion, notre cœur nous fait oublier qui est Dieu et surtout sa Tout Puissance.

*Dans le cas d'Uzza, c'est ce qui l'a perdu. À ce moment précis où il a vu l'arche du Seigneur pencher, son cœur la inciter à le maintenir, en oubliant que le Seigneur a le pouvoir de soutenir toute choses, et qu'il s'occupait de sa résidence terrestre.*

En tant qu'enfant de Dieu, qui a sa parole comme guide, nous devons être prudents avec nos pensées et nos sentiments, car ils sont trompeurs. Ce faisant, nous devons toujours baser nos décisions sur ce que la parole de Dieu nous dit, c'est notre seule sauvegarde.



Sinon, comme ce fut le cas pour *Uzza*, ceux qui œuvrent pour le Seigneur avec zèle, mais selon leur conviction, au détriment des Sainte Écriture ne pourront pas être agréer par lui.

Voici l'image qui est donnée d'eux dans la Bible :

« Frères, ce que je désire de tout mon cœur et que je demande à Dieu pour les Juifs, c'est qu'ils soient sauvés. Certes, je peux témoigner en leur faveur qu'ils sont pleins de zèle pour Dieu, mais leur zèle n'est pas éclairé par la connaissance.

En effet, ils n'ont pas compris comment Dieu rend les hommes justes devant lui et ils ont cherché à établir leur propre façon de l'être. Ainsi, ils ne se sont pas soumis à l'œuvre salutaire de Dieu. » [Romains 10 versets 1-3, *La Bible en Français Courant*].

Nous découvrons ici des personnes qui tout en faisant profession de servir le Seigneur œuvrent, certes avec zèle, mais sans discernement (*connaissance de la volonté de Dieu*). Ici le problème venait du fait que ces gens rejetaient l'oeuvre du salut que le Seigneur à mis en place (*donc en Jésus*), ce faisant ils ont établi leurs propres critères de salut.

Dans ce chapitre nous allons découvrir une œuvre similaire qui se pratique en ce siècle au sein de la chrétienté, et cela aussi bien chez les catholiques que les Protestants, c'est du salut des enfants dont il s'agit.

Nous allons voir comment en vue de « sauver » leurs enfants, des parents ont choisi de suivre des doctrines d'homme, en les baptisant au détriment de ce que la parole de Dieu nous enseigne.

Il est vrai que quand il s'agit de nos enfants, généralement nous agissons avec notre cœur, surtout quand il nous faut les protégés.

L'une des plus grandes inquiétudes que nous autres qui avons des enfants vivrons tout au long de leur vie sera de toujours nous assurer de les sauvegarder et qu'ils sont en sécurité.

Nous mettrons aussi tout en place afin de leur préparer un avenir des plus stables. Pour ce faire nous nous attellerons, dès leur plus jeune âge à sécurisé nos maisons, afin que nul produits ou objets dangereux ne soit un danger pour nos petits anges. Nous nous efforcerons aussi d'assurer à nos enfants un avenir professionnel et financier stable.

Nous ferons aussi tout ce qui est en notre pouvoir pour les préserver des mauvaises compagnies et des habitudes qui pourraient leur devenir des plus préjudiciables.

Ainsi nous nous assureront que nos enfants resteront loin des drogues, de l'alcool, de la fornication et de tout ce qui pourrait leur nuire physiquement mais aussi psychiquement, comme certains films etc. En outre, pour les parents chrétiens nous nous assurerons que nos enfants ont sur eux la protection du Seigneur.

Pour ce faire nous prierons pour eux et ferons en sorte de les guider dans les voies du Seigneur, et ce dès leur plus jeune âge.

*Malheureusement, beaucoup de parent, dans leur besoin de s'assurer du devenir de leurs enfants, vont écouter leur cœur au détriment de ce que dit la parole de Dieu, et les baptiseront.*

Nous allons dans un premier temps étudier les bases bibliques qui nous permettent de comprendre le non-sens du baptême des enfants.

Puis nous allons nous intéresser aux raisons d'être de cette pratique au sein de la chrétienté, plus précisément ce que prônent en la matière les Églises catholique et adventiste du septième jour.

Pour commencer je vous dirais, qu'au sein du peuple de Dieu, il subsiste selon moi un grand vide en ce qui concerne l'âge minimum à partir duquel le baptême peut être reçu et agréé par Dieu.

Cela est dû en grande partie à cause du faite qu'il n'existe pas de directives Divines qui précisent l'âge auquel on peut être baptisé ou un minimum en dessous duquel on ne peut l'être.

Cette réalité n'est pas un oubli de la part de Seigneur, mais viens du fait que dans les temps bibliques le problème de baptiser des enfants n'était pas à l'ordre du jour, pour la simple et bonne raison que l'une des bases du baptême est ainsi stipulée dans le livre Saint :

*« [...] Lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche, dans laquelle un petit nombre de personnes, c'est-à-dire, huit, furent sauvées à travers l'eau.*

**Cette eau était une figure du baptême, qui n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu, et qui maintenant vous sauve, vous aussi, par la résurrection de Jésus-Christ » [1 Pierre 3 versets 20-21, Bible Louis Segond].**

Comme nous le voyons dans ce texte, le baptême est l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu.

Afin de comprendre de quoi il s'agit, et surtout en vue de savoir si un enfant peut avoir cette bonne conscience qui est le symbole permettant d'être baptisé, nous allons étudier ce terme, en commençant par ceci :

« Je te rappelle l'exhortation que je te fis, à mon départ pour la Macédoine, lorsque je t'engageai à rester à Ephèse, afin de recommander à certaines personnes de ne pas enseigner d'autres doctrines, et de ne pas s'attacher à des fables et à des généalogies sans fin, qui produisent des discussions plutôt qu'elles n'avancent l'oeuvre de Dieu dans la foi.

Le but du commandement, c'est une charité venant d'un coeur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère. [...]

Je rends grâces à celui qui m'a fortifié, à Jésus-Christ notre Seigneur, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère, moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent. Mais j'ai obtenu miséricorde, parce que j'agissais par ignorance, dans l'incrédulité ;

*Et la grâce de notre Seigneur a surabondé, avec la foi et la charité qui est en Jésus-Christ. C'est une parole certaine et entièrement digne d'être reçue, que Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.*

Mais j'ai obtenu miséricorde, afin que Jésus-Christ fit voir en moi le premier toute sa longanimité, pour que je servisse d'exemple à ceux qui croiraient en lui pour la vie éternelle.

*Au roi des siècles, immortel, invisible, seul Dieu, soient honneur et gloire, aux siècles des siècles ! Amen !* Le commandement que je t'adresse, Timothée, mon enfant, selon les prophéties faites précédemment à ton sujet, c'est que, d'après elles, tu combattes le bon combat, en gardant la foi et une bonne conscience.

Cette conscience, quelques-uns l'ont perdue, et ils ont fait naufrage par rapport à la foi. » [1 Timothée 1 versets 3-5, 12-19, Bible Louis Segond].

Ici nous retrouvons comme dans notre premier texte le terme « une bonne conscience » qui est utilisée par deux fois et qui est attachée à un témoignage de foi devant être porter pour le Seigneur.

La première fois ce terme est lié à la connaissance des commandements de Dieu, d'où il découle ainsi que la charité venant d'un coeur pur et d'une foi sincère. La deuxième fois elle est liée à la connaissance et aux recommandations (*Commandements*) que Paul laisse à Timothée en vue qu'il puisse ne pas perdre de vue les prophéties qui le concernent, et il l'exhorte à garder la foi.

Dans les deux cas le terme « *une bonne conscience* » est liée à la connaissance que Timothée avait de la parole du Seigneur. Il est dit que ceux qui ont perdu cette conscience, donc cette « *bonne conscience* » ont fait naufrage par rapport à la foi, donc ont rejeté le Seigneur.

Continuons sur notre thématique en lisant ceci : « *Abraham partit pour la région du Néguev. Il s'établit entre Cadès et Chour, puis alla séjourner à Guérar. Abraham disait de sa femme Sara qu'elle était sa sœur. Abimélek, roi de Guérar, la fit enlever.*

*Pendant la nuit, Dieu apparut en rêve à Abimélek et lui dit : « Tu vas mourir à cause de la femme que tu as enlevée, car elle est mariée. » Abimélek, qui ne s'était pas encore approché d'elle, répondit :*

*« Seigneur, mon peuple et moi sommes innocents ! Vas-tu nous faire mourir quand même ? Abraham m'a dit lui-même qu'elle était sa sœur et elle a affirmé de son côté qu'il était son frère.*

**J'ai agi en toute bonne conscience et n'ai rien fait de mal. » Dans ce même rêve, Dieu reprit : « Moi aussi, je sais que tu as agi en toute bonne conscience. C'est moi qui t'ai retenu de te rendre coupable envers moi et voilà pourquoi je ne t'ai pas laissé la toucher. » [Genèse 20 versets 1-6, La Bible en Français Courant].**

Nous voyons ici Abimélec qui a enlevé Sara, en vue de l'avoir comme compagne. Le Seigneur apparut à ce fieffé coquin dans un rêve en lui annonçant qu'il allait mourir pour avoir enlevé une femme mariée en vue de la possédée sexuellement.

Nous comprenons donc que le terme dans « *toute bonne conscience* » ne fait pas référence à la droiture, car Abimélec avait enlevé une femme en vue de la possédée sexuellement, il était donc un être pervers. Ici le terme « *en toute bonne conscience* » présente la connaissance qui pousse à agir.

Il est fait référence aux fruits d'une réflexion, qui est menée avant d'agir, c'est donc de discernement qu'il s'agit. Pour agir ainsi, il faut avoir la capacité de réfléchir à un acte avant de le poser.

Cette réalité ressort bien dans la fin de la justification qu'Abimélec donne au Seigneur, en se réclamant avoir agi « *avec innocence* ».

Fort de ce que nous venons de voir, je vous dirais que le synonyme que j'utiliserais pour « *en toute bonne conscience* » serait, pour moi, « *en toute connaissance de cause* ».

Ainsi, celui qui agit « *en bonne conscience* » sait exactement ce à quoi il s'engage et œuvre en son âme et conscience. Cette réalité est bien représentée pour moi dans le texte qui suit : « **Paul, les regards fixés sur le sanhédrin, dit : Hommes frères, c'est en toute bonne conscience que je me suis conduit jusqu'à ce jour devant Dieu.** » [*Actes 23 verset 1, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « *J'avais quarante ans, lorsque Moïse, serviteur de l'Éternel, m'a envoyé de Qadech-Barnéa pour explorer ce pays. A mon retour, je lui ai fait un rapport en toute bonne conscience.* » [*Josué 14 verset 7, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : « *Priez pour nous, car nous sommes persuadés d'avoir une bonne conscience, désirant de nous bien conduire en toutes choses.* » [*Hébreux 13 versets 18, Bible Ostervald*].

En faisant la somme de ces trois textes nous comprenons qu'agir avec « *une bonne conscience* » ou en toute « *bonne conscience* », demande de la réflexion et la capacité de mettre en place des plans cohérents face à une situation donnée.

Dans le cadre du peuple de Dieu, cela représente la capacité de comprendre totalement les directives divines en mettant, fort de cela, en place des plans cohérents avec ce que le Seigneur désire.

Dans tout ce que nous avons vu, ceux agissant ainsi, sont des personnes matures et réfléchit, qui font le choix délibéré, en leur âme et conscience, de mettre en place une oeuvre qui leur tiens à coeur.

Ce qu'ils font n'est pas désordonné mais le fruit d'une réflexion et est baser sur des plans qu'ils connaissent totalement.

Le texte de [*Hébreux 10 versets 12-22, Bible Semeur*], qui présente aussi l'eau baptismale nous permet de mieux comprendre cette réalité.

Ici est présenter le divin sacrifice de Jésus-Christ fils de Dieu qui à donner sa vie pour nous. Par cet acte inestimable il nous à racheter, et nous permet d'entrer dans la nouvelle alliance avec le Seigneur.

Ceux qui s'unissent désormais à lui ont une libre entrer dans le lieu très saint céleste, par le biais de la chair (*le corps*) de Jésus qui a été immolé pour nous. En sorte que celui qui doit se faire baptiser doit maîtriser totalement la base de foi relative à ce que Jésus-Christ a fait pour lui. La réalité de la mort de Christ qui donne la vie à ceux qui sont liés à lui doit être maîtrisé.

La réalité de la chair de Christ au travers duquel on entre afin d'accéder à Dieu le Père doit être totalement compris.

*Comment un enfant qui ne comprend pas encore ce qu'est la mort, pourrait-il comprendre ce que Jésus a faits pour nous.*

*Ainsi les enfants ne peuvent pas être baptisés.*

Celui qui veut se faire baptiser, dois être mature et comprendre l'engagement qu'il prend avec Jésus-Christ et leur répercussion sur sa vie terrestre ainsi que sur celle à venir. Un bébé ou un enfant n'a pas cette faculté, donc ils ne peuvent être baptisés.

Pour en revenir au texte de [*1 Pierre 3 versets 20-21*], la bonne conscience est liée à l'engagement de baptême de façon indissociable.

La bonne conscience nommée ici est celle permettant de distinguer le bien du mal. Ce n'est qu'en ayant appris avec le temps à distinguer par l'usage le bien du mal que l'on acquière le discernement.

La différence qui subsiste entre le discernement d'un enfant et celui d'un adulte est décrite dans le texte qui suit : « *Nous avons beaucoup à dire là-dessus, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents à comprendre.* »

**Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers rudiments des oracles de Dieu, vous en êtes venus à avoir besoin de lait et non d'une nourriture solide.**

**Or, quiconque en est au lait n'a pas l'expérience de la parole de justice ; car il est un enfant.**

**Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux dont le jugement est exercé par l'usage à discerner ce qui est bien et ce qui est mal. »** [*Hébreux 5 versets 11-14, Bible Louis Segond*].

Voici encore comment la parole de Dieu nous présente le monde où vivent les enfants : « **Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant, je raisonnais comme un enfant ; Lorsque je suis devenu homme, j'ai aboli ce qui était de l'enfant.** » [*1 Corinthiens 13 verset 11, Bible de la colombe*].

Une autre belle image nous est donnée à ce propos dans le texte suivant : « **Frères, ne soyez pas des enfants dans vos entendements, mais, pour la malice, soyez de petits enfants ;**

**Mais, dans vos entendements, soyez des hommes faits.** » [*1 Corinthiens 14 verset 20, Bible Darby*].

Ce qui est exprimé dans ces textes coule de source :

*La compréhension des choses qu'un adulte maîtrise de par sa maturité, un enfant n'a pas la capacité de les comprendre, car encore immature et limité. Ainsi, la capacité de réflexion et d'analyse qu'un adulte possède, un enfant ne l'a pas.*

*Ce faisant, on doit passer du monde des enfants à celui des personnes matures afin de devenir apte à comprendre les choses qui sont du monde des adultes. Le discernement spirituel de l'enfant n'a rien à voir avec celui des adultes.*

*Il ne sera jamais un adulte « mûr avant l'heure ».*

*La Bible décrit l'état émotionnel des enfants face à la connaissance des choses spirituelles, comme une vision des choses selon leur conscience et leurs yeux d'enfant, ne pouvant pas comprendre pleinement le monde des adultes.*

*De sorte que celui qui veut œuvrer pour Dieu devra, avant toute chose, avoir atteint la pleine stature d'homme (ou de femme) fait en Jésus-Christ pour être apte dans l'œuvre du salut.*

*Ceux qui n'atteignent pas cette connaissance, cette stature sont comparés à des enfants spirituels ou encore des adultes ayant gardé la stature d'enfants. Ce sont donc des adultes en devenir. Ils sont dès lors inaptes à saisir les enseignements spirituels qui sont réservés aux adultes qui ont atteint la stature de Christ.*

Si certains adultes, malgré leur maturité peuvent être immatures et inaptes aux engagements spirituels, combien plus difficile, est ce type de démarche pour des enfants de par leur condition.

Voici comment la Bible présente l'état naturel des enfants : « **La folie est attachée au cœur de l'enfant ; la verge de la correction l'éloignera de lui.** » [Proverbes 22 verset 15, Bible Louis Segond].

Il est déjà difficile pour des adultes de se maîtriser, encore plus pour des enfants. Ce serait donc une folie de permettre à un enfant de se baptiser, car celui qui veut s'unir à Christ par les liens du baptême doit être apte à s'engager en toute conscience.

Oui ne l'oublions pas le baptême est « *l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu* ».

Ce faisant, un enfant qui vit sous l'autorité de ses parents ne peut avoir la liberté de s'engager en toute conscience. Il n'est pas encore juridiquement émancipé et bibliquement parlant il est assujetti.

Voici ce que l'on peut lire en la matière : « **Or, aussi longtemps que l'héritier est enfant, je dis qu'il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit le maître de tout ; mais il est sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au temps marqué par le père.** » [Galates 4 versets 1-2, Bible Louis Segond].

La Bible nous donne l'image de l'émancipation de l'enfant qui devient adulte comme n'étant plus sous la tutelle d'une tierce personne, qui le domine comme un maître domine son esclave. Un enfant n'a pas la liberté de choisir en son âme et conscience son avenir tant qu'il n'a pas atteint l'âge légal d'émancipation, car il est sous tutelle.

Juridiquement parlant, l'état des enfants non majeurs face à leurs parents ou tuteurs est celui de la soumission.



Ils n'ont pas autorité pour régir eux-mêmes leur vie. Même si les adolescents ont déjà un corps d'adulte, et sont en transition entre deux âges, ils sont mineurs et donc assujettis à des obligations légales :

*En France ils ne peuvent pas voter, conduire seuls une voiture, pratiquer librement un acte sexuel avec un majeur, vivre seuls chez eux. Ils doivent aller jusqu'à seize ans à l'école comme la loi l'oblige etc. En France, le passage de l'enfance à l'âge adulte se fait à dix-huit ans.*

Ce cap change de façon radicale le statut du jeune qui s'émancipe de l'autorité parentale. Dès lors, il devient juridiquement responsable.

Ainsi, un jeune de moins de dix-huit ans qui commet un crime sera moins sévèrement punis, qu'un jeune majeur. Le détachement administratif du jeune vis-à-vis de ses parents se fait aussi à la majorité.

S'il était sur le passeport de ses parents, il ne pourra pas y demeurer au-delà de sa majorité. S'il était jusque-là sur l'assurance décès de ses parents, il devra, maintenant qu'il est majeur, souscrire sa propre assurance. De ce qui précède, on peut logiquement déduire que celui qui vient en vue de s'unir à Christ par les liens du baptême doit être une personne émancipée !

Tant et si bien que l'union de Christ et de son peuple au travers des eaux du baptême est comparée à l'union de deux époux par les liens du mariage, Christ étant l'époux et son peuple sa fiancée et son épouse.

Voici ce que la parole de Dieu déclare : *« Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à un seul époux, pour vous présenter à Christ comme une vierge pure. »* [2 Corinthiens 11 verset 2, Bible Louis Segond].

Pour comprendre le lien intrinsèque qui présente le baptême comme le lien conjugal qui lie Jésus-Christ à son peuple lisons les versets qui suivent :

**« Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau, afin de faire paraître devant lui cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible.**

*C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ;*

*Mais il la nourrit et en prend soin, comme Christ le fait pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair.*

*Ce mystère est grand ; je dis cela par rapport à Christ et à l'Église.*  
» [Éphésiens 5 versets 25-32, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte : « **Réjouissons-nous et soyons dans l'allégresse, et donnons-lui gloire ; Car les noces de l'agneau sont venues, et son épouse s'est préparée, et il lui a été donné de se revêtir d'un fin lin, éclatant, pur.**

**Car le fin lin, ce sont les oeuvres justes des saints. Et l'ange me dit : Écris : Heureux ceux qui sont appelés au festin de noces de l'agneau ! [...]** » [Apocalypse 19 versets 7-9, Bible Louis Segond].

Avant tout, pour ceux qui ne le sauraient pas le symbole de l'agneau qui est ici utilisé représenté Jésus [Jean 1 verset 29], [1 Pierre 1 versets 18-21], [Actes 8 versets 32-35].

Sinon, la première information que je souhaite tirer de ces textes c'est que Christ est présenté comme étant un époux et son Église (*le peuple de Dieu dans toute sa diversité*) est son épouse.

Et ce n'est pas peu dire, car en outre, nous découvrons que l'époux a le même rôle que Christ et l'épouse que l'Église.

Ainsi, la relation de Christ avec son Église est aussi intime que celle qu'un époux a avec son épouse. Le baptême est ici présenté comme le lien de purification que Christ a mis en place pour son épouse.

En outre, il est demandé aux jeunes hommes de quitter père et mère (*donc de s'émanciper*) et de s'attacher à leur épouse par les liens du mariage pour que les deux ne deviennent qu'un.

Il doit dès lors prendre soin d'elle. Le baptême est un mariage entre Jésus et son peuple, celui qui vient pour contracter ce mariage avec Christ ne doit plus être sous le joug de ses parents.

De même qu'un enfant de **14 ou 15 ans** ne peut de sa propre autorité décider qu'il va se marier, devant Dieu et les hommes, il ne peut décider de faire alliance avec Christ par le baptême.

*Le candidat au baptême doit être émancipé et libre de choisir en son âme et conscience de s'unir à son sauveur par les liens du « mariage Divin » qu'est cet événement.*

Ainsi, de même qu'un enfant ne peut pas librement se marier (*car il est sous tutelle* !), il ne peut pas non plus se lier à Jésus-Christ par le baptême pour ces mêmes raisons. Il est vrai qu'hormis le fait qu'en France l'âge légal pour se marier est **18 ans**, des dérogations permettant à un majeur d'épouser un mineur existent.

De ces motifs se trouvent la grossesse d'une mineur pour un majeur. Néanmoins, les relations sexuelles de ce type sont prohibées, par la loi, car ce type d'acte est considéré comme étant de la pédophilie.

Afin de vous amener à prendre la pleine mesure de la violation de l'esprit d'un enfant que l'on baptise, je vais vous donner volontairement une image forte et même choquante.

*Imaginez que votre fille de douze ou treize ans soit amoureuse de votre meilleur ami qui a trente-trois ans, et qu'elle veuille dans sa candeur l'épouser !*

*Allez-vous dire qu'elle a suffisamment de discernement et de bonne conscience pour se marier ? Et si votre ami accepte de recevoir les sentiments de votre fille, en faisant les démarches afin de l'épouser, que diriez-vous ?*

*Que c'est le plus beau jour de votre vie, car votre petite fille de douze ou treize ans va épouser votre meilleur ami trentenaire !*

*Où allez-vous porter plainte contre lui pour que le vil pédophile qu'il est soit écroué ? Pourtant votre fille désirait s'allier avec lui par les liens du mariage !*

*Hormis cela, lorsque vous entendez que dans certains pays du tiers-monde que des adultes épousent des petites filles de douze ou treize ans, quel est votre sentiment ?*

*Vous vous dites : ah !, quel beau mariage, quel beau couple !  
Ou êtes-vous comme je le pense outré ?*

Le baptême étant le lien qui unit Christ à son peuple, comme le sont des époux, comment pouvez-vous croire que Jésus pourrait violer la conscience d'un innocent en acceptant de s'unir à lui, alors qu'il sait que cet enfant n'a pas encore pleinement conscience de ce qu'il fait.

*Comment pouvez-vous penser que, comme cet ami de l'exemple, Jésus-Christ pourrait accepter de devenir l'époux d'un enfant, en acceptant de se lier à lui par les liens du mariage divin qu'est le baptême ?*

*Penser même qu'une telle chose puisse être possible est en soi déjà une abomination et un scandale.*

Qu'il s'agisse du monde spirituel ou matériel, on ne peut confier à un enfant la charge réservée à un adulte.

Un enfant est de même inapte à remplir les obligations liées au baptême et ne pourra donc pas être baptisé avant de pouvoir en remplir les conditions, et notamment celles permettant de prendre conscience de son état de pécheur et d'avoir la maturité pour confesser et délaisser ces péchés.

Nous l'avons vue, le candidat au baptême doit pouvoir comprendre ce que Christ a fait pour lui, en souffrant et en mourant sur la croix infâme. Il doit saisir la puissance qui se trouve dans le nom de Jésus, en qui il y a rémission de ses péchés et la vie éternelle.

Ainsi un enfant n'a pas encore acquis cette « *bonne conscience* » donc une connaissance des choses divine et leur porter, qui est la base *Sine qua none* pour être baptisé.

Il est important de noter que le baptême devant être un engagement personnel venant d'une personne ayant conscience de ce qu'elle fait (*engagement d'une bonne conscience envers Dieu*), ce faisant, le système du parrain qui est censé accompagner et guider le bébé ou le jeune enfant dans sa croissance spirituelle, à partir de son baptême, ne peut pas davantage être agréé par Dieu.

*Pour le comprendre il faut ne pas perdre de vue que le baptême est un mariage que l'on fait avec Christ.*

Ainsi, de même que durant le mariage une autre personne ne peut remplacer les époux, et qu'ils doivent répondre eux-mêmes un oui à haute et intelligible voix, à la question de savoir s'il s'accepte mutuellement comme époux il en est de même pour le baptême.

Et de même que nul ne peut vivre la nuit de noce à la place des époux, de même nul ne peut prendre la place de celui qui se fait baptiser en répondant à sa place par procuration. Ainsi les parrain et marraine non aucune légitimité devant le Seigneur.

En outre, [*Luc 17 versets 34-36*], [*Ézéchiel 18 Versets 19-20*] nous apprennent que le salut est individuel et qu'un parent ne pourra endosser le péché de son enfant et vice-versa, le baptême étant lié de façon intrinsèque au salut, donc il n'est pas de la volonté du Seigneur que ce soit un parent qui prenne la décision de baptiser son enfant.

Pour poursuivre je vous dirais que le meilleur marqueur temporel pour le baptême nous est donné dans la vie de Jésus.

Tout d'abord, nous découvrons, dans le texte qui suit que dès son plus jeune âge, il était déjà rempli de la connaissance de Dieu et avait une claire vision de sa mission : *« Les parents de Jésus allaient chaque année à Jérusalem, à la fête de Pâque. Lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y montèrent, selon la coutume de la fête.*

**Puis, quand les jours furent écoulés, et qu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus resta à Jérusalem.**

*Son père et sa mère ne s'en aperçurent pas. Croyant qu'il était avec leurs compagnons de voyage, ils firent une journée de chemin, et le cherchèrent parmi leurs parents et leurs connaissances. Mais, ne l'ayant pas trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour le chercher.*

**Au bout de trois jours, ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant.**

**Tous ceux qui l'entendaient étaient frappés de son intelligence et de ses réponses. Quand ses parents le virent, ils furent saisis d'étonnement, et sa mère lui dit :**

*Mon enfant, pourquoi as-tu agi de la sorte avec nous ? Voici, ton père et moi, nous te cherchions avec angoisse. Il leur dit :*

**Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ? Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait.**

**Puis il descendit avec eux pour aller à Nazareth, et il leur était soumis. Sa mère gardait toutes ces choses dans son coeur. Et Jésus croissait en sagesse, en stature, et en grâce, devant Dieu et devant les hommes.** » [*Luc 2 versets 41-52, Bible Louis Segond*].

Nous voyons ici Jésus à l'âge de **12 ans** qui œuvrait déjà pour Dieu – tant et si bien que sa sagesse avait marqué les docteurs de la Loi. Il nous est dit que Jésus croissait en sagesse, en stature et en grâce.

Pourtant, malgré la sagesse de Dieu qui était en lui, Jésus n'a pas cherché à être baptisé avant d'être un adulte. Ce texte est chargé de symboles forts. Il est entre autres à noter, qu'à **12 ans** Jésus-Christ avait déjà plus de sagesse et de connaissance, que les docteurs de la loi.

Quoi de plus normal, puisque tout en ayant pris chair en Marie, il est le Dieu omniscient et omnipotent [*1 Jean 5 verset 20*].

Néanmoins, bien qu'étant Dieu et en ayant toute cette connaissance, il a dû grandir comme tout enfant en vue d'acquérir la stature, la sagesse et la grâce devant les Hommes afin d'être crédible en vue d'accomplir sa mission de rédemption en notre faveur.

*S'il n'avait suffi que de la connaissance de la parole de Dieu pour que le baptême soit agréé, Jésus-Christ à 12 ans l'avait déjà puisque la sienne ainsi que sa sagesse dépassaient déjà celle des docteurs spirituels qui sont des théologiens.*

Nous comprenons donc, qu'avec la connaissance des choses divine va aussi la stature d'Homme fait, qui nous permet d'être émancipé de tout joug et nous rend capables d'établir sans entrave nos choix.

Malgré sa grande sagesse, Jésus se soumit à ses parents, en tant qu'enfant, temps qu'il était sous leur autorité mais dans le texte qui suit nous pouvons voir la démarche totalement différente qui fut la sienne alors qu'il était adulte, et que ses parents sont venus le chercher.

Ceci nous renseigne : **« Les parents de Jésus, ayant appris ce qui se passait, vinrent pour se saisir de lui ;**

**Car ils disaient : il est hors de sens [...] Survinrent sa mère et ses frères, qui, se tenant dehors, l'envoyèrent appeler.**

**La foule était assise autour de lui, et on lui dit : voici, ta mère et tes frères sont dehors et te demandent. Et il répondit :**

**Qui est ma mère, et qui sont mes frères ? Puis, jetant les regards sur ceux qui étaient assis tout autour de lui : Voici, dit-il, ma mère et mes frères. Car, quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, et ma mère. » [Marc 3 versets 21, 31-35, Bible Louis Segond].**

Dans ce texte, nous voyons que la mère et les frères de Jésus n'avaient point compris en quoi consistait son ministère.

Alors qu'enfant Jésus se soumet à ses parents en les suivant, adulte, donc émancipé, il n'obtempère pas lorsque sa mère et ses frères viennent le chercher, car il n'était plus placé sous leur tutorat.

C'est fort de son émancipation qu'étant adulte Jésus-Christ se fit baptiser, non en vue d'être racheté ou purifié de ses péchés car il était sans péché, mais pour nous laisser un exemple à suivre.

Voici ce que l'Évangile nous apprend à ce sujet : « **Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé par lui. Mais Jean s'y opposait, en disant : c'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi ! Jésus lui répondit :**

**Laisse faire maintenant, car il est convenable que nous accomplissions ainsi tout ce qui est juste. Et Jean ne lui résista plus. Dès que Jésus eut été baptisé, il sortit de l'eau.**

*Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici, une voix fit entendre des cieux ces paroles : celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection. » [Matthieu 3 versets 13-17, Bible Louis Segond].*

Cet autre texte renforce notre étude : « *Et c'est à cela que vous avez été appelés, parce que Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces, lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude ; Lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement ;*

*Lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice ; Lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris. Car vous étiez comme des brebis errantes.*

*Mais maintenant vous êtes retournés vers le pasteur et le gardien de vos âmes. » [1 Pierre 2 versets 21-25, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ce dernier texte : « *Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous ; nous vous en supplions au nom de Christ :*

***Soyez réconciliés avec Dieu ! Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. » [2 Corinthiens 5 versets 20-21, Bible Louis Segond].***

Comme vous le constatez, c'était pour servir de témoignage, en accomplissant tout ce qui était juste, qu'il se fit baptiser.

En ce qui concerne les enfants et leur consécration à Dieu, il est impérieux de marcher comme Jésus-Christ marcha.

Il est à noter que Dieu veut que les membres de son peuple soient les imitateurs de Jésus-Christ et marchent en toutes choses comme il a marché. Voici ce que dit le Saint livre en la matière : « **Devenez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés ;**

**Et marchez dans la charité, à l'exemple de Christ, qui nous a aimés, et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur. » [Éphésiens 5 versets 1-2, Bible Louis Segond].**

Nous venons de découvrir certaines réalités bibliques qui nous présentent le non-sens du baptême des enfants.

Néanmoins, me direz vous, certainement, qu'il est facile de discourir, mais qu'aucune solution concrète n'est apportée au problème qui préoccupe, certainement plusieurs d'entre vous ; et qui est d'avoir la solution pour que le diable ne puisse point toucher à vos enfants.

En outre, comme dans [1 Jean 5 versets 18-19], il nous est dit que le monde entier est sous la domination du démon et que les seuls qu'il ne peut toucher (*donc dominer*) se sont qui sont en Christ, donc baptiser, et lui demeurent fidèles.

Fort de ces bases le fait de baptiser leurs enfants est devenu aux yeux du plus grand nombre le seul moyen de les préserver du diable et des forces occulte, mais nous verrons que c'est une grosse erreur d'agir ainsi, et même qu'en baptisant votre enfant vous le livrez au diable.



Avant d'entamer cette seconde partie, je veux que vous sachiez, que je comprends que certains d'entre vous vouliez sanctifier vos enfants en vue de les préserver du diable, mais soyez rassurés, nul besoin de les baptiser pour cela, nous le verrons.

S'il n'est certes pas donné précisément un âge minimum à partir duquel le baptême devrait être reçu, dans le texte qui suit un élément de poids nous est présenté en matière de sanctification d'enfant :

*« Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis : si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point ; Et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari.*

**Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère ;**

**Autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère et la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là.**

*Dieu nous a appelés à vivre en paix. Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? » [1 Corinthiens 7 versets 12-16, Bible Louis Segond].*

Les enfants sont sanctifiés au travers de leurs parents et cela, même si un seul des deux a fait alliance avec le Seigneur. Il est important de noter, qu'ici il n'ait pas fait mention d'époux qui ont une base de foi différente comme le serait d'un adventiste du septième jour et d'un évangéliste, mais d'un qui est sanctifié dans le Seigneur et l'autre qui est un non croyant, il ou elle est donc athée ou agnostique.

Ce qui est présenté ici est d'une grande importance et nous présente la vraie réalité de l'unité que les deux époux reçoivent dès lors ou l'acte sexuel est consommé. Pour le comprendre lisons ceci :

*« Il répondit : N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit :*

**C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » [Matthieu 19 versets 4-6, Bible Louis Segond].**

Complétons avec cet autre texte : « **Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à la prostituée est un seul corps avec elle ? En effet, il est dit : Les deux ne feront qu'un.**

**Mais celui qui s'unit au Seigneur est un seul esprit avec lui. Fuyez l'immoralité sexuelle. Tout autre péché qu'un homme commet est extérieur à son corps, mais celui qui se livre à l'immoralité sexuelle pèche contre son propre corps. Ne le savez-vous pas ?**

**Votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu.**

*Vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes, car vous avez été rachetés à un grand prix. Rendez donc gloire à Dieu dans votre corps [et dans votre esprit qui appartiennent à Dieu]. » [1 Corinthiens 6 versets 16-20, Bible Segond 21].*

Finissons avec ce dernier texte : « **Car nous sommes devenus participants de Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin l'assurance que nous avions au commencement** » [Hébreux 3 versets 14, Bible Louis Segond].

L'acte sexuel fait que deux êtres humains deviennent qu'un devant le Seigneur, non seulement dans les liens du mariage, mais cela est aussi vrai pour tous actes sexuels, même celui qu'aurait un homme avec une prostituée.

Cette réalité fait aussi ressorts la réalité du partage de la puissance qui habite ces personnes.

Dans le cadre du mariage, entre un enfant de Dieu et un non croyant, ce dernier reçoit la sanctification de l'époux ou de l'épouse chrétien(ne). Il est à noter que le Seigneur n'agréait pas ce type d'union [2 Corinthiens 6 versets 14-18], [Exode 34 versets 15-16].

Par contre, il arrive que les deux époux étaient des non croyants et que l'une des deux donne sa vie à Jésus, dès lors il ou elle devient unie à Christ et hérite de sa sanctification, et est le temple du Saint-Esprit.

Ainsi de l'Esprit de Dieu viens vivre dans l'époux qui est uni à Jésus-Christ et le sanctifie. Cette sanctification, par le lien du devoir conjugal, est transmise à l'époux ou à l'épouse non croyant, qui devient lui (*elle*) aussi sanctifié en Jésus.

*La réalité de cette sanctification est aussi vraie que quand il y a une greffe d'organe qui est faite, le nouvel organe va désormais vivre en profitant de la circulation sanguine du nouveau corps ou il a été implanté.*

Dans le cas du mariage où il y a un croyant et un non croyant, c'est l'Esprit de Dieu qui anime le croyant qui le sanctifie et cette sanctification est aussi répandue sur son conjoint.

Ainsi, en continuant à être marié, avec son époux ou son épouse non croyant(e), celui qui est chrétien lui ouvre, selon que le Seigneur le trouvera bon la porte du royaume de Dieu et de la vie éternel.

Néanmoins, il est important de comprendre que le fait d'être sanctifié, n'est pas une clef qui ouvre les portes du paradis, mais c'est une option. Cette réalité nous est bien présentée dans le texte qui suit, que nous avons déjà eu à considérer :

*« Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ?*

*N'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ?*

*Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » [Matthieu 7 versets 21-23, Bible Louis Segond].*

Dans ce texte, nous découvrons des personnes qui ont les dons spirituels que seul le Saint-Esprit donne [1 Corinthiens 12 versets 4-11].

Ce faisant, c'est le Symbole qu'ils ont l'Esprit de Dieu qui vit en eux, ils sont donc sanctifiés en Jésus-Christ. Voici comment la sanctification que donne le Saint-Esprit est présenté dans le Saint Livre :

*« D'être ministre de Jésus-Christ parmi les païens, m'acquittant du divin service de l'Évangile de Dieu, afin que les païens lui soient une offrande agréable, étant sanctifiée par l'Esprit-Saint. » [Romains 15 verset 16, Bible Louis Segond].*

Prenons aussi ceci en compte :

« [...] *Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.* » [1 Corinthiens 6 verset 11, Bible Louis Segond].

Ainsi, bien que ces personnes que nous venons de voir sont sanctifiées, et qu'ils sont donc déjà prédisposés à entrer dans le royaume céleste de Dieu, pourtant quand Jésus-Christ revient ils les rejettent à cause des iniquités qu'ils pratiquaient tout en étant sanctifiés.

Ce faisant, la sanctification est conditionnelle, il faut aussi demeurer fidèle au Seigneur, donc prendre position pour lui, en vue d'hériter de la vie éternelle.

Cette réalité est sous-entendue dans le texte de [1 Corinthiens 7 versets 12-16], car il n'est pas dit, femme (*ou mari*) tu sauveras ton mari (*ou ta femme*), mais « *car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari. Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme* ».

Ce qui est dit ici qui présente une situation conditionnelle, voulant dire peut-être que tu pourras sauver ton mari (*ou ta femme*).

Le choix du salut est individuel, se faisant même si le conjoint qui est uni à Christ sanctifie sa moitié, la réalité est que son époux ou son épouse devra à un moment ou un autre prendre position pour Jésus.

S'il ne le fait pas voici ce qui se passera : « *Il en sera de même le jour où le Fils de l'homme apparaîtra.* [...] »

**Cette nuit-là, je vous le dis, deux personnes seront couchées dans un même lit : l'une sera emmenée, l'autre sera laissée.** » [Luc 17 versets 30 and 34, Bible Louis Segond].

Nous voyons ici deux personnes qui sont dans un même lit. Cette situation peut présenter plusieurs possibilités, mais la plus plausible est que celle-ci présentant des époux.

En outre, si l'une des deux est prise en vue d'être avec Jésus, c'est le symbole qu'elle est sanctifiée. Pourtant, au grand jour du retour du sauveur, sa sanctification ne permet pas à son conjoint d'être aussi pris.

En sorte que le salut étant individuel, ce qui fait que la sanctification que l'époux ou de l'épouse non croyant obtient de son conjoint est une possibilité qu'il a d'être sauvé et non une clef lui permettant d'entrée au paradis.

Pour poursuivre, j'aimerais en revenir à la réalité des relations sexuelles qui fait que deux ne deviennent qu'un, la même réalité des deux devenant qu'un est aussi vrai pour ceux qui pratiquent la fornication.

La différence est que comme leurs actes est une transgression de la parole de Dieu, ce qui fait d'eux des infidèles, et ce faisant ils sont sous la domination du diable, c'est donc leur démon qu'il partage.

Revenons aux enfants maintenant, ce que ce texte dit n'est pas compliqué, mais beaucoup le trouve trop simple pour être vrai.

Revoyons ce que la parole de Dieu déclare à ce propos :

**Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère ;  
Autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints.**

Ainsi, les enfants héritent de la sanctification des parents et cela même si ce n'est qu'un des deux qui est liés à Jésus.

Avant de poursuivre je tiens à faire ici un parallèle avec ce que nous venons d'étudier.

Cette réalité de la sanctification que les enfants reçoivent de leurs parents les couvrent temps qu'ils sont mineurs, mais vous comprenez bien qu'ils devront eux-mêmes, pour continuer à être sanctifié, prendre position pour le Seigneur en étant majeur.

Car le fait que les enfants sont sanctifiés au travers de leurs parents ne veut pas dire qu'ils vivent déjà au ciel avec Jésus, mais cela leur donne des arrhes pour y être, s'ils restent unis à Christ et prennent position pour lui, une fois devenus émancipés.

Je conçois que pour ceux qui ne sont pas né juifs, la sanctification qui se fait de façon filiale, des parents vers les enfants, semble une chose difficile à concevoir, bien qu'étant écrit dans la parole de Dieu.

Néanmoins il n'en est pas de même pour les contemporains de Jésus ou les protagonistes de la Bible, car voici ce qui avait été établi :

**« Fais approcher de toi Aaron, ton frère, et ses fils, et prends-les parmi les enfants d'Israël pour les consacrer à mon service dans le sacerdoce : Aaron et les fils d'Aaron, Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar. [...]**

*Tu en revêtiras Aaron, ton frère, et ses fils avec lui. Tu les oindras, tu les consacreras, tu les sanctifieras, et ils seront à mon service dans le sacerdoce.*

*Fais-leur des caleçons de lin, pour couvrir leur nudité ; ils iront depuis les reins jusqu'aux cuisses.*

*Aaron et ses fils les porteront, quand ils entreront dans la tente d'assignation, ou quand ils s'approcheront de l'autel, pour faire le service dans le sanctuaire ;*

*Ainsi ils ne se rendront point coupables, et ne mourront point.*

**C'est une loi perpétuelle pour Aaron et pour ses descendants après lui.** » [Exode 28, versets 1, 41-43, Bible Louis Segond].

Prenons aussi ceci en compte : « **Les sacrificateurs, les Lévites, la tribu entière de Lévi, n'auront ni part ni héritage avec Israël ;**

**Ils se nourriront des sacrifices consumés par le feu en l'honneur de l'Éternel et de l'héritage de l'Éternel.**

*Ils n'auront point d'héritage au milieu de leurs frères : l'Éternel sera leur héritage, comme il le leur a dit. »* [Deutéronome 18 versets 1-2, Bible Louis Segond].

Finissons avec ce dernier texte : « **Tu regarderas un sacrificateur comme saint, car il offre l'aliment de ton Dieu ; il sera saint pour toi, car je suis saint, moi, l'Éternel, qui vous sanctifie.** » [Lévitique 21 verset 8, Bible Louis Segond].

Nous voyons ici que les lévites, dont la tribu était celles de Lévi, ainsi qu'Aaron et ces fils étaient consacrés de père en fils au service du Seigneur, ils étaient regardés comme étant saint.

Ainsi, comme vous le voyez cette réalité de la filiation qui permet aux enfants d'hériter de la sainteté de leur parents était une chose bien connue du peuple de Dieu des temps bibliques, c'est s'en doute pour cela que le baptême des enfants n'a pas été cité dans la Bible.

Oui s'ils sont déjà sanctifié, donc rendu saint, par le biais de leur parent, pourquoi vouloir encore les sanctifier.

La sanctification que les enfants reçoivent de leurs parents doit être accepté par la foi. C'est ce qui se passait dans les temps bibliques.

*Un fils d'un sacrificateur, ne se posait pas la question de savoir s'il pouvait devenir sacrificateur ou souverain sacrificateur, car il savait avoir hérité ce ministère son père, selon la promesse du Seigneur.*

*Le moment venue, il succédait à son père et se mettait au service du Seigneur sans craindre de toucher aux choses sacrées, sachant que les autres membres du peuple de Dieu ne pouvaient eux pas le faire.*

*Souvenez-vous du sort qui fût réserver à Uzza, qui a soutenu l'arche du Seigneur sans être lévite, il fût foudroyer.*

Ce que je viens de présenter en ce qui concerne la crainte que ceux qui n'avaient pas été consacré au Seigneur avaient de toucher aux choses saintes est plus que manifeste suite à la mort d'Uzza.

Nous découvrons cette réalité en lisant ceci : « *David fut irrité de ce que l'Éternel avait frappé Uzza d'un tel châtement. Et ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour Pérets-Uzza. David eut peur de l'Éternel en ce jour-là, et il dit :*

**Comment l'arche de l'Éternel entrerait-elle chez moi ? Il ne voulut pas retirer l'arche de l'Éternel chez lui dans la cité de David, et il la fit conduire dans la maison d'Obed-Edom de Gath.**

*L'arche de l'Éternel resta trois mois dans la maison d'Obed-Edom de Gath, et l'Éternel bénit Obed-Edom et toute sa maison. »*  
[2 Samuel 6 versets 8-11, Bible Louis Segond].

Ce qui se passe ici est inouïe, oui, celui qui a la frousse ici, c'est le grand conquérant qui a marché avec trois petite pierre contre le Géant et homme d'armes Goliath, c'est de David qu'il s'agit [1 Samuel 17].

Pourtant, il a peur de ce qui pourrait arriver si lui ou un des siens venait à toucher à l'arche du Seigneur et cette crainte était si grande qu'il refusa que l'arche soit mise dans sa maison.

Vu ce qui est arriver à *Uzza*, je le comprends, et nous comprenons en outre, qu'à partir de ce moment comment le peuple d'Israël a dû avoir du respect pour les choses saintes et ce faisant, que le plus grand nombre avaient certainement peur de les toucher.

Ainsi, la foi des descendants d'Aaron et des lévites dans leur sanctification, reçu par filiation de leur père, était donc vraiment très grande, car ils entraient au service du Seigneur avec l'assurance qui étaient sanctifiés et habilités au service.

C'est aussi par la foi, que la sanctification que les enfants chrétiens reçoivent de leurs parents doit être acceptée. Si vous êtes saint, donc sanctifié en Jésus-Christ qui s'est fait saint pour nous rendre saint [*Jean 17 versets 1-2, 12-21*], vos enfants le sont aussi, car il hérite de votre sanctification, ce faisant ils n'ont pas besoin d'être baptisé.

*Ici c'est d'une affaire de foi dont il s'agit !*

*Soit vous croyez en ce que dit la parole de Dieu et vous ne faites pas baptiser vos enfants, car vous savez qu'ils sont sanctifiés par votre biais en Jésus-Christ, soit vous rejeter la parole de Dieu et les faites baptisés.*

Voici ce que nous apprenons en ce qui concerne la foi : « *Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas. Pour l'avoir possédée, les anciens ont obtenu un témoignage favorable. [...]*

**Or sans la foi il est impossible de lui être agréable ;**

**Car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. »** [*Hébreux 11 versets 1-2, 6, Bible Louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : « *Si quelqu'un d'entre vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous simplement et sans reproche, et elle lui sera donnée.*

**Mais qu'il la demande avec foi, sans douter ;**

**Car celui qui doute est semblable au flot de la mer, agité par le vent et poussé de côté et d'autre.**



**Qu'un tel homme ne s'imagine pas qu'il recevra quelque chose du Seigneur :**

**C'est un homme irrésolu, inconstant dans toutes ses voies. »**  
[*Jacques 1 versets 5-8, Bible Louis Segond*].

Sans la foi nous ne pouvons plaire au Seigneur et nous ne pouvons recevoir de lui ces bénédictions. Sans la foi nous ne pouvons lui plaire et ce faisant nous sommes séparés de lui.

Tous ceux qui rejettent la sanctification que leurs enfants reçoivent au travers d'eux en tant que parents, rejettent la grâce de Dieu et dès lors ni leurs enfants, ni eux ne peuvent plus être unis à Jésus-Christ.

*Les enseignements de Dieu doivent être reçus par la foi pour être opérants.*

Le baptême des enfants a pour base première le besoin, qu'ont les parents de les protéger, de les préserver contre les forces du mal, sinon pourquoi ferait-ils une telle démarche ?

L'objectif est aussi de préserver leurs âmes au cas où l'enfant mourrait. Tout cela, nous le vérons, est une doctrine antibiblique qui vient de celui qui s'appelait « *saint* » *Augustin*.

Dans la réalité, les choses sont tout autre, car le Seigneur ne laisse ni vous ni vos enfants sans protection contre les forces du mal.

Ainsi, dès lors où vous êtes sanctifié, nous l'avons vue, vos enfants le sont aussi et en finalité, voici la protection qu'ils ont venant du Seigneur : « **L'ange de l'Éternel campe autour de ceux qui le craignent, et il les arrache au danger.** » [*Psaumes 34 verset 8, Bible Louis Segond*].

Rajoutons ce deuxième texte à notre étude : « *Car tu es mon refuge, ô Éternel ! Tu fais du Très-Haut ta retraite. Aucun malheur ne t'arrivera, aucun fléau n'approchera de ta tente. Car il ordonnera à ses anges de te garder dans toutes tes voies ;*

**Ils te porteront sur les mains, de peur que ton pied ne heurte contre une pierre.**

*Tu marcheras sur le lion et sur l'aspic, tu fouleras le lionceau et le dragon.* » [*Psaumes 91 versets 9-12, Bible Louis Segond*].

Il vous faut croire que les saints anges de l'Éternel campent autour de ceux qui le craignent, en vue de les protéger (*arracher au danger*) et cela inclut aussi nos enfants.

En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'en raison de leur innocence juvénile, les enfants sont sanctifiés en l'Éternel et ils bénéficient du plus haut degré de sanctification qui soit. Cette image est bien présentée dans le texte qui suit : « *On lui amena des petits enfants, afin qu'il les touchât. Mais les disciples reprirent ceux qui les amenaient. Jésus, voyant cela, fut indigné, et leur dit :*

**Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas ; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.**

**Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera point.**

**Puis il les prit dans ses bras, et les bénit, en leur imposant les mains.** » [*Marc 10 versets 13-16, Bible Louis Segond*].

Ce deuxième texte est un bon complément : « *En ce moment, les disciples s'approchèrent de Jésus, et dirent : Qui donc est le plus grand dans le royaume des cieux ? Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, et dit : Je vous le dis en vérité, si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.*

**C'est pourquoi, quiconque se rendra humble comme ce petit enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux. [...]**

**Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits ; car je vous dis que leurs anges dans les cieux voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux.** » [*Matthieu 18 versets 1-4, 10, Bible Louis Segond*].

Ce qui se trouvent dans ces textes n'a pas été mis dans la Bible pour faire joli, comme on le ferait d'un beau bouquet de fleurs qui serait mis dans un vase pour orner et égayer vos demeures.

Il vous faut croire en la parole de Dieu, il vous faut croire en le « *il est écrit* » comme Jésus la fait devant Satan [*Luc 4 versets 1-13*], car c'est la plus grande arme pour éteindre, par la foi, tous les traits enflammés des attaques que le démon et ces sbires mènent, inlassablement, contre nous.

*Avez-vous bien pris le temps d'analyser ce que nous venons de lire dans ces deux textes ? Je trouve cela aburissant !*

*Le degré de sainteté des petits enfants est l'échelon le plus élevé du salut et le critère d'éligibilité pour entrer dans le royaume de Dieu. Tous ceux qui ne se convertissent pas et ne devient pas humble comme un petit enfant n'entreront pas dans le royaume de Dieu.*

*La Bible nous dit aussi que nos enfants ont leurs anges qui voient constamment la face de Dieu.*

*Cela nous présente le haut degré de sanctification qu'ont les enfants, car aucun être souillé ne peut voir le Seigneur.*

Comme nous venons de le voir, Dieu appelle son peuple à devenir humble comme un petit enfant afin de pouvoir hériter du royaume promis, cependant, l'enfant qui se fait baptiser a perdu sa sanctification et son ange ne peut le protéger.

Il tombe donc plus facilement sous la domination du démon.

*Ironie tragique de toute cette histoire, le souhait des parents à l'origine était de préserver leur progéniture du démon, or c'est cet acte même de "dite" protection de baptême juvénile qui donne accès aux forces démoniaques dans cet enfant.*

*Un accès que le démon n'aurait jamais pu avoir si l'enfant ou « l'ado » avait gardé sa sanctification et son ange pour le protéger des traits enflammés du malin.*

En outre, si le royaume de Dieu est pour ceux qui ressemblent aux petits enfants (*qui sont aussi purs qu'eux*), cela nous apprennent donc que la sanctification des enfants est déjà très élevée, et cela que les parent soit sanctifié ou non.

Ainsi pour confirmer cette sanctification, il faut que des personnes que le Seigneur a consacrées puissent imposer les mains au petit enfant, comme Jésus la fait.

Ce qui fait que même si les parents de ces enfants ne sont pas unis au Seigneur, leurs enfants qui ont été ainsi consacré au Seigneur seront sanctifiés.

Nul besoin de baptême pour que les enfants soient offerts au Seigneur, car la parole de Dieu nous donne ici l'exemple de ce qui était pratiqué dans les temps bibliques :

*« Le huitième jour, auquel l'enfant devait être circoncis, étant arrivé, on lui donna le nom de Jésus, nom qu'avait indiqué l'ange avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère.*

**Et, quand les jours de leur purification furent accomplis, selon la loi de Moïse, Joseph et Marie le portèrent à Jérusalem, pour le présenter au Seigneur, – suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur :**

*Tout mâle premier-né sera consacré au Seigneur, – et pour offrir en sacrifice deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, comme cela est prescrit dans la loi du Seigneur. » [Luc 2 versets 21-24, Bible Louis Segond].*

*Jésus fut présenté à Dieu quand il eut huit jours.*

Avant tout, il est important de comprendre que les sacrifices ont été abolis à la mort expiatoire de Christ à la croix et il en est de même de la circoncision [Hébreux 10 versets 1-12], [Galates 5 versets 1-7].

Néanmoins, le fait de présenter les enfants au Seigneur est une bonne chose car Jésus, lui-même nous dit de laisser venir à lui les enfants et de ne pas les empêchés.

Il est donc convenable de présenter les enfants au Seigneur afin de les lui consacrer. Ainsi, comme Jésus fut présenté à Dieu vous aussi présentez vos enfants au Seigneur, mais ne les baptisez pas. Marchons comme Christ marcha !

Pour ce faire amenez vos enfants aux dirigeants de votre église qui œuvreront lors d'une cérémonie solennelle dans la maison de Dieu, ils prieront pour eux et leur imposeront les mains, comme Jésus le fit pour les enfants qu'on lui amenait.

*Le fait d'imposer les mains à une personne la consacre au Seigneur, donc la sanctifie.*

Par cette action celui qui impose les mains devient qu'une avec celui à qui il les à imposer, ce faisant, de même que l'époux qui est en Christ sanctifie celui qui ne l'est pas, les enfants à qui les serviteurs de Dieu imposent les mains héritent de leurs sanctifications.

Pour découvrir les réalités de l'imposition des mains je vous invite à lire le chapitre intitulé « *La cinquième étape du baptême : La prière de consécration et l'imposition des mains* ».

L'éternel veut que nous laissons venir à lui les petits enfants, amenons-les mais, en ce qui concerne leur baptême, attendons qu'ils soient suffisamment mûrs et responsables, donc majeurs, afin d'être aptes à prendre eux-mêmes la décision de s'unir à leur sauveur.

Pour continuer je vous dirais, qu'il est important de comprendre quel est l'objet du baptême en vue de pleinement saisir, le non-sens du baptême des enfants.

En se faisant baptiser, on reçoit le Saint-Esprit qui fait de nous des enfants de Dieu, et nous permet de recevoir en Jésus-Christ le pardon de nos péchés. Voici ce que la parole de Dieu promet :

**« Pierre leur dit : repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ;  
Et vous recevrez le don du Saint-Esprit.**

*Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera. » [Actes 2 versets 38-39, Bible Louis Segond].*

C'est en contractant le baptême que, suite au pardon de nos péchés, que nous ne faisons plus qu'un avec Jésus-Christ, et participant de sa nature Divine [Hébreux 3 versets 14].

En étant unis à Jésus-Christ voici ce qui se passe : « *Après avoir ainsi parlé, Jésus leva les yeux au ciel, et dit : Père, l'heure est venue !*

*Glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie, selon que tu lui as donné pouvoir sur toute chair, afin qu'il accorde la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnés [...]*

*Lorsque j'étais avec eux dans le monde, je les gardais en ton nom. J'ai gardé ceux que tu m'as donnés, et aucun d'eux ne s'est perdu, sinon le fils de perdition, afin que l'Écriture fût accomplie.*

*Et maintenant je vais à toi, et je dis ces choses dans le monde, afin qu'ils aient en eux ma joie parfaite.*

*Je leur ai donné ta parole ; et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde.*

*Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal. Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Sanctifie-les par ta vérité : ta parole est la vérité.*

*Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyés dans le monde. Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité.*

**Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. » [Jean 17 versets 1-2, 12-21, Bible Louis Segond].**

Donc l'objectif du baptême étant de nous rendre saint en Jésus-Christ, pourquoi chercher à baptiser des enfants pour les rendre saints, alors qu'ils le sont déjà au travers de leurs parents ?

**Quelle est l'utilité de rendre saint et pur ceux qui le sont déjà ?**

**Exemple :** *a vous qui avez déjà fait alliance avec Jésus-Christ par les liens du baptême et qui vivez une vie de sanctification en lui, quand il vous arrive de pécher en ayant de mauvaises pensées ou quand la colère vous amène à déchoir de votre fermeté, que faites-vous pour y remédier ?*

**Allez-vous repasser par les eaux du baptême à chaque fois ?**

*Si tel était le cas, il faudrait permettre à certains au moins un baptême par jour jusqu'à leur mort pour pouvoir continuer leur course chrétienne !*

*Il vous suffit après ce moment d'égarement de confesser votre péché et de vous réclamer du sang de Jésus et croire qu'en lui vous êtes pardonné [1 Jean 1 verset 7 à 1 Jean 2 verset 2].*

*Hormis cela, pour se reconsacrer au Seigneur il suffira de participer à une sainte cène [Jean 13 verset 10].*

De même que celui qui a été baptiser, selon tous les critères bibliques, n'a pas besoin d'être rebaptisé car déjà sanctifié, ainsi, il en est de même pour les enfants qui ont des parents chrétiens.

Les parents étant baptisé et donc sanctifiés leurs enfants étant selon la loi jusqu'à leur majorité sous le joug parental ils bénéficient bibliquement parlant de leurs sanctifications.

*Croyez qu'au travers de vous vos enfants sont sanctifiés si vous l'êtes vous-même. Cessez de vivre dans la crainte !*

Celui qui ne reçoit pas par la foi les promesses divines se disqualifie en vue d'en jouir, car la foi va avec l'obéissance. L'objectif du chrétien est d'obéir en toutes choses à Dieu, à l'image de Jésus, notre maître.

Pour continuer je vous dirais, qu'il ne faut jamais perdre de vue que le Saint-Esprit est le guide du peuple de Dieu dans le ciel et sur la terre.

C'est lui qui, vivant dans le cœur du peuple de Dieu, les rend inaccessibles au démon, faisant que le malin ne peut les toucher [1 Jean 5 verset 18].

Sous l'égide du Saint-Esprit, nous avons vu, qu'un ange protecteur est placé près de chaque enfant de Dieu, petit ou grand.

Dès lors, aucune des attaques de Satan ne peut les atteindre. Les sortilèges, maléfices et complots de leurs ennemis ne peuvent toucher ceux qui sont sanctifiés et consacrés à Dieu.

Voici ce que le Seigneur promet à son peuple : « **L'occultisme ne peut rien contre Jacob, ni la divination contre Israël [...]** » [Nombres 23 verset 23, Bible la Colombe].

Avant tout, pour une meilleure compréhension de ce texte, il faut avoir à l'esprit que les noms Jacob et Israël utilisés ici sont les mots prophétiques pour présenter le peuple de Dieu en Jésus-Christ, issu de tout peuple toute langue etc.

L'Éternel Dieu nous promet la protection contre l'occultisme, et la divination. Concrètement cette promesse nous apprend qu'aucune *incantation, maléfice, « quimbois », magie noire, vaudou etc.*, ne peut terrasser un enfant de Dieu.

Cette protection que Dieu donne à son peuple contre toutes ces machinations et œuvres des forces des ténèbres, est aussi valable pour leurs enfants puisqu'ils sont sanctifiés au travers de leurs parents.

En outre en Jésus, nous avons la domination sur toutes les forces maléfiques [*Luc 10 versets 18-20*], [*Marc 16 versets 15-18*].

Tout ce que nous venons de voir est néanmoins assujettie au texte de [*1 Jean 5 versets 18-19*], où nous voyons que ce sont ceux qui se gardent eux-mêmes, en demeurant fidèles à Dieu, que Satan ne peut pas toucher.

Le fait de baptiser un enfant ou un jeune faisant partie du peuple de Dieu, qui n'est pas encore émancipé fait qu'on l'amène à transgresser la parole de Dieu.

En le baptisant, il perd la sanctification qu'il avait déjà naturellement venant de son ou ses parent(s). En effet si un don de Dieu est méprisé, il est enlevé par le Seigneur à celui qui l'avait reçu.

C'est ce que l'on voit dans la parabole des talents ou celle des mines [*Matthieu 25 versets 14-30*], [*Luc 19 versets 11-28*].

Cette réalité se manifeste particulièrement dans la vie d'Ésaü qui perdit la bénédiction promise, car il l'avait méprisée. Il ne put la récupérer, et cela malgré ses larmes et son repentir.

Voici ce que la Bible dit à ce sujet : « **À ce qu'il n'y ait ni impudique, ni profane comme Ésaü, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse.**

*Vous savez que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât avec larmes ; Car son repentir ne put avoir aucun effet. »* [*Hébreux 12 versets 16-17, Bible Louis Segond*].

*Le baptême d'un enfant qui est déjà sanctifié à travers ses parents, est une transgression de la parole de Dieu, cet acte l'amène, malgré lui, à renier le don de sanctification déjà reçu et donc à le perdre.*

Il devient ainsi comme le reste du monde sous la domination du malin, car seuls ceux qui sont sanctifiés en Jésus-Christ, et qui ont l'Esprit de Dieu, et demeures fidèles au Seigneur sont hors de la portée du diable qui ne peut rien contre eux [*1 Jean 5 versets 18-19*].



Dès que cet enfant est contraint par ses parents de consomme sa rébellion envers Dieu, en se faisant baptiser de façon arbitraire, comme ce fut le cas pour Judas [*Jean 13 versets 21-27*], ou pour ceux qui ont désobéi au Seigneur en consommant de la viande sacrifiée pour les idoles [*1 Corinthiens 10 versets 14-22*], il entre en communion avec le démon, il est donc possédé par lui.

Nous devenons toujours l'esclave de ce ou de celui qui a eu raison de nous, soit Dieu, soit Satan, de sorte que les démons viendront après le baptême, et posséderont la sainte demeure [*Luc 11 versets 24-26*], et le nouvel état du juvénile baptisé sera pire que sa situation antérieure.

Nous voyons souvent dans des films des suppôts de Satan ou des personnes perverses qui vendent leurs enfants au diable et nous trouvons cela terrible.

Nous pensons que de telles choses seraient impensables en ce siècle, et surtout au sein du peuple de Dieu.

Pourtant, c'est bien ce qui se passe dans les baptistères de certaines religions chrétiennes, particulièrement les Églises catholiques et adventistes du septième jour.

Nous verrons cela tout à l'heure.

*Vous qui baptisez vos enfants, sachez que Dieu n'agrée point cette action !*

Il est vital de comprendre que la condition de celui qui se place lui-même sous la domination du diable, en choisissant de transgresser délibérément la parole de Dieu [*Jean 8 verset 44*], est décrite dans [*2 Pierre 2 versets 19-22*] comme étant pire que la première.

Comme nous sommes soit esclaves de la vérité soit du péché [*Romains 6 versets 3-22*], en baptisant nos enfants, ils deviennent des esclaves du péché et donc du diable et ils seront désormais sans contrôle sur leurs actes, et vivront telles des marionnettes que le diable « *le grand marionnettiste* » contrôle.

Cette perte de contrôle de soi, sous l'influence du péché est clairement décrite dans [*Romains 7 versets 14-25*] qui présente ceux qui sont dans cet état non seulement comme incapables de faire le bien, mais de plus, en raison du péché qui est en eux, comme faisant malgré eux le mal qu'ils ne désirent pas accomplir.

En ce qui concerne les enfants, s'agissant d'êtres plus faibles, la chose s'accroît. Nous avons vu que la folie était attachée à leur cœur [*Proverbes 22 versets 15*].

*Cet état des enfants fait que ceux qui ne sont pas sous la protection de la sanctification de leur parent, se retrouvent à la merci des démons, comme le seraient des agneaux à la merci d'une meute de loups sanguinaires.*

Pour saisir la puissance des démons qui viendront pour terrasser l'enfant qui vient de se faire baptiser, il nous faut connaître les moyens qu'ils utilisent pour posséder totalement un être humain.

Prenons le cas d'un adulte qui est un être humain déjà formaté. Nous voyons dans [*Marc 5 versets 1-20*], que pour le Gadaréniens, il a fallu une légion de démons pour arriver à faire de cet homme leur marionnette.

Il est à noter que généralement une légion compte environ plusieurs milliers de soldats ici c'est donc au minimum deux mille démons qui possédait le gadaréniens.

Dans le cas de Marie de Magdala, ils étaient « **7 démons en elle** », pour l'amener à vivre une vie de bacchanale [*Marc 16 verset 9*], [*Luc 7 versets 36-50*], [*Jean 12 versets 1-11*].

Comme nous le voyons, pour arriver à leurs fins, les démons se regroupent afin de soumettre à leurs volontés un être humain.

Plus le caractère de cet être humain sera fort, et plus les démons devront faire des coalitions en vue de le dominer.

En outre, quand en étant sanctifié, l'on choisit de transgresser la parole de Dieu, ce n'est pas n'importe quel démon qui vient prendre possession de nous, c'est Satan lui-même. C'est ce qui se passe dans le cas de Judas [*Jean 13 versets 26-27*].

Hormis tout cela, il est important de prendre en compte la différence spirituelle entre un enfant et un adulte, cette vérité étant manifeste dans [*Hébreux 5 versets 11-14*], où nous voyons un décalage entre la puissance d'un enfant et celle d'un adulte.

Spirituellement les adultes qui ne sont pas encore assez matures sont présentés comme des enfants incapables à œuvrer, car trop faibles pour prendre part aux œuvres spirituelles réservées aux affermis.

*Quand on voit comment les démons ont poussé des adultes tels que Judas, Marie Magdala où Caïn [Genèse 4 versets 1-16], [1 Jean 3 versets 8-15] a œuvré selon leurs bons vœux, imaginez combien ils peuvent agir puissamment au travers d'un enfant qui n'a pas encore la force de caractère d'un adulte.*

Pour clore cette partie de notre étude biblique je vous dirais que si vous n'êtes pas vous-mêmes baptiser, et que vous voulez protéger et vos enfants contre les démons, vous devez passer par les eaux baptismales, et ainsi vos enfants seront sanctifiés.

Nous allons maintenant nous intéresser au balbutiement de la doctrine du baptême des enfants. Pour ce faire je vous invite à lire ceci : « [...] **En Occident, le sort des enfants non baptisés commença à faire l'objet d'une réflexion théologique soutenue lors des controverses antipélagiennes du début du v<sup>e</sup> siècle.**

*Saint Augustin aborda la question parce que Pélagie enseignait que les enfants pouvaient être sauvés sans baptême. [...] En réaction contre Pélagie, Augustin fut amené à affirmer que les enfants qui meurent sans baptême sont destinés à l'enfer.*

Il en appelait au précepte du Seigneur en Jean 3, 5 ainsi qu'à la pratique liturgique de l'Église. Pourquoi les petits enfants sont-ils conduits aux fonts baptismaux, spécialement les enfants en danger de mort, si ce n'est pour leur assurer l'entrée dans le Royaume de Dieu ? [...]

Il n'y a qu'un seul baptême, le même pour les enfants et pour les adultes, et il est conféré pour la rémission des péchés. Si les petits enfants sont baptisés, c'est donc parce qu'ils sont pécheurs. Bien qu'ils ne soient évidemment pas coupables d'un péché personnel, ils ont péché « en Adam », selon Romains 5, 12 (suivant la version latine dont disposait Augustin). [...]

L'autorité d'Augustin fut cependant si grande en Occident que les Pères latins (par exemple Jérôme, Fulgence, Avit de Vienne et Grégoire le Grand) adoptèrent son opinion.

*Grégoire le Grand affirme que Dieu condamne même ceux qui n'ont que le péché originel dans leur âme ; même les enfants qui n'ont jamais péché par leur propre volonté iront dans « les tourments éternels ». [...]*

[...] Sur cette question, Augustin fut la référence des théologiens latins tout au long du Moyen âge. *Anselme de Cantorbéry en offre un bon exemple* :

Il croit que les petits enfants qui meurent sans baptême sont damnés en raison du péché originel et conformément à la justice de Dieu.

*La doctrine commune fut résumée par Hugues de Saint-Victor* :

Les petits enfants qui meurent sans baptême ne peuvent pas être sauvés, premièrement parce qu'ils n'ont pas reçu le sacrement, et deuxièmement parce qu'ils ne peuvent pas poser un acte de foi personnel qui suppléerait le sacrement.

Cette doctrine implique qu'il faut être justifié durant sa vie terrestre pour pouvoir entrer dans la vie éternelle après la mort.

La mort met un terme à la possibilité de choisir d'accepter ou de rejeter la grâce, c'est-à-dire d'adhérer à Dieu ou de se détourner de lui. Après la mort, les dispositions fondamentales envers Dieu ne reçoivent plus de modification.

[...] *La foi de l'Église catholique en la nécessité du baptême pour le salut fut énergiquement exprimée au concile de Florence en 1442, dans le décret pour les Jacobites* :

Il n'est pas possible de porter secours [aux petits enfants] par un autre remède que par le sacrement du baptême, par lequel ils sont arrachés à la domination du diable et sont adoptés comme enfants de Dieu. [...] »

[*Commission théologique internationale (de l'Église catholique) L'espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême (2007). Partie : 1. Historia quaestionis : Histoire et herméneutique de la doctrine catholique. Tiré du site : <https://www.vatican.va>*].

Complétons notre étude avec cet autre texte :

« [...] *Les adultes, parce qu'ils sont doués de raison, de conscience et de liberté, sont responsables de leur propre destinée dans la mesure où ils acceptent ou rejettent la grâce de Dieu.*

En revanche, les petits enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison, de la conscience et de la liberté ne peuvent pas décider pour eux-mêmes.

**Les parents, lorsqu'ils n'ont pas l'assurance morale du salut de leurs enfants, en éprouvent une profonde souffrance ainsi que des sentiments de culpabilité ;**

**Et on manifeste une difficulté toujours croissante à accepter que Dieu soit juste et miséricordieux s'il exclut de la béatitude éternelle les enfants qui n'ont pas de péchés personnels, qu'ils soient chrétiens ou non. [...] »**

*[Commission théologique internatiole (de l'Église catholique) L'espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême (2007). Partie Introduction. Tiré du site : <https://www.vatican.va>].*

Avant de développer ces textes il est important de comprendre d'où vient ces doctrines.

Nous voyons premièrement que c'est le vatican qui les présentes, c'est donc une base de foi catholique.

En outre, il est précisé que celui qui portât les doctrines vues dans le premier texte c'est celui que les catholiques appellent « *Saint* » *Augustin*. Ce prélat catholique est né, selon les historiens le 13 novembre 354, et est mort le 28 août 430.

Cette doctrine date donc du début du christianisme moderne, le texte place son début au *Vème siècle*.

En outre, le caractère de « *Saint* » *Augustin*, la teneur de son œuvre, qui est titanesque, et est devenu la colonne vertébrale du dogme catholique nous permet, avant même d'entrer dans cette doctrine de comprendre combien inique elle est.

Cet homme, cet *Augustin*, était selon moi, non un saint, mais le bras droit le plus puissant du démon.

Ses écrits ont permis à l'Église catholique de *spolié, torturer* et *tué* une multitude de martyrs qui n'avaient comme seul tord d'avoir comme base de foi la parole de Dieu et elle est seule.

La majeure partie des enseignements antibibliques que professe jusqu'à ce jour le catholicisme sont issus de la plume de cet homme.

Pour découvrir ces réalités je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* ».

Maintenant que cette petite lucarne a été ouverte, nous pouvons la refermer et en revenir à l'étude de ces textes catholiques, en commençant par le premier des deux.

Pour ce faire dans un premier temps je vous dirais que dans ce que cette doctrine présente réside la crainte des parents les amenant à baptiser leurs enfants. Oui, tout au long de ce texte nous découvrons que les enfants non baptisés et qui meurent sont sensés, selon *Saint Augustin*, aller en enfer.

Et c'est pour cela que les enfants, tout particulièrement ceux qui sont près de mourir, sont baptisés, l'objectif étant de leur permettre d'entrée dans le royaume de Dieu. Il est fait aussi mention qu'il n'y a qu'un seul baptême qui est le même pour les adultes et les enfants, qui donne accès au pardon des péchés.

On lit aussi que si les enfants doivent être baptisés, c'est parce qu'ils sont pécheurs, car ils ont hérité du péché d'Adam. Nous constatons que pour étayer sa thèse *Saint-Augustin* présente deux textes.

Voici le premier : « **Jésus répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.** » [*Jean 3 verset 5, Bible Louis Segond*].

Voici le deuxième texte : « **C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché** » [*Romains 5 verset 12, Bible Louis Segond*].

En lisant ces textes, je me dis que quand on n'est pas ancré dans l'Évangile et que l'on lit des thèses comme celle que nous venons de voir, on est vite désarçonné, car, il faut accorder à l'« *Agustin* », qu'il savait manier l'épée spirituelle, comme Satan le fait lui-même et que nous découvrons dans [*Luc 4 versets 1-13*].

Considérons d'abord le premier texte.

*Nous comprenons bien que le terme naître d'eau et d'Esprit représente le baptême, ce texte présente bien le fait que seul ceux qui sont baptisés seront sauvés.*

*Mais remarqué qu'il n'est pas fait mention d'enfant ici mais il est dit un homme, donc un adulte.*

En ce qui concerne les enfants, nous avons déjà vu qu'il non point besoin de baptême, car ils sont sanctifiés au travers de leur parent, ou il acquière cette sanctification en étant présentée à l'église, et dans ce cadre un serviteur de Dieu prie pour eux et leur impose les mains.

Prenons en compte maintenant le deuxième texte biblique. Ici est présenté le péché que nous héritons tous à cause des actes d'Adam, et par extension ceux d'Ève.

Ce qui est écrit ici est biblique, quand je dis ici, je parle du texte biblique et non de la thèse de *Saint-Augustin*. Oui nous naissons tous pécheur en Adam. Ainsi les bébés naissent dans le péché, cette réalité est bien notifiée dans le [*Psaume 51 verset 7*].

Si nous nous arrêtons qu'a ce texte, on pourrait penser que *Saint Augustin* à raison et que comme les bébés naissent dans le péché, et que c'est le baptême qui donne accès au salut, en Jésus, il est donc convenable de les baptiser.

Ce qu'il ne dit pas, est ce qui se passe après la naissance et qui est que l'enfant hérite certes du péché, mais aussi de la sanctification de ses parents, et cela même si ce n'est que l'un des deux qui soient unis à Christ.

Et même si ce n'est pas le cas, il suffit que l'enfant qui n'a pas de parents qui aient donné leur vie à Christ, puisse être présenté à un serviteur consacré du Seigneur pour qu'il lui impose les mains et prie pour lui, et dès lors il hérite de la sanctification de ce dernier.

Forts de tout ce que nous venons de voir, nous comprenons que toute la structure biblique qui porte la thèse de *Saint-Augustin* est tiré du néant et est antibiblique, donc nul et non avenu.

*Nous découvrons aussi dans ce texte catholique vu plus haut, que la doctrine de Saint Augustin que l'on vient de voir fut la base de la foi et des écrits des grands plume catholique du passer tels que Jérôme, Fulgence, Avit de Vienne, Grégoire le Grand, Hugues de Saint-Victor, Anselme de Cantorbéry etc.*

Fort de la base laissé par *Saint Agustin* l'Église catholique à présenter les enfants qui ne sont pas baptisés et qui meurent comme étant damné et devant vivre « *les tourments éternels* », ce qui présente dans la foi catholique être brûlée éternellement en enfer.

En outre, il est précisé que sans le baptême les enfants qui meurent appartiennent à Satan. Ainsi le remède, que l'Église catholique propose en vue d'arracher les enfants au démon est de les baptiser.

C'est ainsi que le dogme catholique a pu établir, sous la plume de *Saint Agustin*, la base doctrinale du baptême des enfants, qui est des plus traumatisantes pour des parents qui ont des enfants non baptisés.

Cette réalité l'Église catholique le sait car nous avons vu qu'elle la mise en exergue dans le deuxième texte vu plus haut.

*Il est vrai, que généralement, la raison d'être en tant que parent chrétien est de nous assurer du bien-être, de la protection de nos enfants. Ainsi, comment imaginer que notre petit ange, qui n'a fait de mal à personne, puisse, s'il meurt, brûler éternellement en enfer, en subissant des souffrances innommables.*

*Comment pensée qu'il puisse devenir la possession du démon, s'il n'est pas baptisé et cela qu'il soit mort ou non.*

*La solution, présenté par l'Église catholique pour remédier à tout cela, étant de baptiser les enfants, à la fois pour leur assurer l'entrée dans le royaume de Dieu, mais aussi de les préserver du diable, beaucoup de parent aimant, mais ignorant, ont entrepris de baptiser leurs enfants.*

Le pire est que ces doctrines moyenâgeuses de *Saint-Augustin*, non seulement les catholiques la pratique mais aussi l'Église adventiste du septième jour (*cela nous le verrons bientôt*).

L'un des autres points que je tiens à soulever dans tout ce que nous venons de voir est que cette doctrine qui présente l'enfer comme étant un lieu de supplice ou son jeter les morts qui ont été impénitents et qui sont destinés à brûler éternellement est antibiblique.

Je vous en apporte les preuves dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges)*, tome II. *La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme* ».



Hormis cela il est vrai que tous ceux, bébé inclus, qui ne sont pas liés à Jésus sont sous la domination du démon.

Néanmoins, la solution pour arracher les enfants des griffes du diable, ne consiste pas à les baptiser, car il existe deux solutions qui sont, nous l'avons vue, soit qu'ils sont déjà sanctifiés par leur parent, soit il faut qu'ils le deviennent par le biais d'un serviteur de Dieu.

Continuons avec cette doctrine catholique qui prône le baptême des enfants, en considérant le texte qui suit, qui nous est contemporain, car je l'ai copié sur un site catholique en *novembre 2021* :

**« [...] Le baptême de leur enfant, une obligation pour les parents. Le droit canonique, sans ambiguïté, dit :**

**« Les parents sont tenus par l'obligation de faire baptiser leurs enfants dans les premières semaines ;**

*Ils iront trouver leur curé au plus tôt après la naissance et même avant, afin de demander le sacrement pour leur enfant et d'y être dûment préparés » (can 867). On peut conclure à une nette préférence de l'Église pour les baptêmes des bébés sans attendre. »*

*[Baptiser les bébés sans attendre ? Par Bernard Maitte, Prêtre, professeur au séminaire d'Aix et responsable du Département pastorale et spiritualité de l'ISTR de Marseille. Membre du SNPLS. Tiré du site : [https:// liturgie.catholique.fr](https://liturgie.catholique.fr)].*

Complétons notre étude avec cet autre texte : « [...] Une des premières questions que le célébrant pose aux parents sur le seuil de l'église : « **Que demandez-vous pour votre enfant à l'Église de Dieu ?** » et nous répondons : « **Le baptême** » [...]

Du coup, l'enfant ne pouvant répondre lui-même il faut soi-même "se mouiller" et prendre un engagement comme nous y invite le célébrant : « Vous devrez l'éduquer dans la foi, et lui apprendre à garder les commandements, pour qu'il aime Dieu et son prochain comme le Christ ». Mais nous ne sommes jamais seuls, il y a les parrains et marraines qui acceptent d'aider les parents à exercer leur responsabilité ;

*Mais il y a toute la communauté des chrétiens dont la famille, les amis et le célébrant sont les représentants.*

*Car ce n'est pas seulement les parents qui s'engagent mais l'Église tout entière qui s'engage. Elle promet aux parents d'être toujours là pour servir la Vie de Dieu dans l'enfant. [...]*

*La bénédiction de l'eau au cœur de la célébration est ce qui donne encore la meilleure des raisons en s'adressant à Dieu notre Père :*

**« Que cette eau reçoive de l'Esprit Saint la grâce de ton Fils unique, afin que l'homme, créé à ta ressemblance et lavé par le baptême des souillures qui déforment cette image, puisse renaître de l'eau et de l'Esprit pour la vie nouvelle d'enfant de Dieu [...] ».**

*[Pourquoi baptiser les petits enfants ? Par Bernard Maitte, Prêtre, professeur au séminaire d'Aix et responsable du Département pastorale et spiritualité de l'ISTR de Marseille. Membre du SNPLS. Tiré du site : <https://liturgie.catholique.fr>].*

Dans le premier texte nous découvrons que le dogme catholique a institué l'obligation que les parents puissent baptiser leurs enfants dès les premières semaines après l'accouchement.

Ainsi, ce n'est pas un engagement qui est fait de façon spontanée et volontaire, mais c'est une obligation. Ce fait retire toute liberté au catholique, qui sont contraints par la papauté et ces sbires de livrer leurs enfants au diable, en les baptisant, car nous l'avons vue, c'est la répercussion directe des baptêmes d'enfants.

Hormis cela, nous voyons que c'est les parents qui prennent la décision du baptême pour leurs enfants, de toute façon, il serait difficile à un nourrisson de se prononcer, car il est loin, très, très loin d'avoir une bonne conscience, pour choisir ou non d'être baptisé.

En outre, nous découvrons que la religion catholique baptise les nourrissons en leur donnant deux tuteurs qui s'engagent pour eux. Ils sont appelés le parrain et la marraine de l'enfant baptisé.

Ces démarches qui donnent aux enfants des intermédiaires qui prennent à leur place la décision de les baptiser, pouvant être *leurs parents, leurs parrains ou marraines*, nous l'avons vue, n'est pas biblique. Pour finir, une portion de ce texte me interpelle, car elle présente la raison d'être du baptême catholique.

Relisons-la :

**« [...] Que cette eau reçoive de l'Esprit Saint la grâce de ton Fils unique, afin que l'homme, créé à ta ressemblance et lavé par le baptême des souillures qui déforment cette image [...] ».**

Ici l'eau du baptême est présentée comme étant destiné à laver des souillures l'image de Dieu qui est dans l'homme.

Tout cela semble cohérent, mais n'est en fait que de belles paroles, du vent, pour le comprendre revoyons ce que nous avons déjà vue, à ce propos, en relisant un extrait de [1 Peter 3 verses 20-21] :

**« [...] Cette eau était une figure du baptême, qui n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu, et qui maintenant vous sauve, vous aussi, par la résurrection de Jésus-Christ ».**

*En aucun cas le baptême ne peut être un moyen de purifier des souillures du corps, mais est l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu.*

Ne pouvant pas présenter un bébé comme remplissant la réalité du baptême car un nourrisson n'a pas conscience de qui il est, ni ce qu'il fait, ainsi « *l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu* » il ne peut l'avoir, l'Église catholique a donc perverti la raison d'être du baptême.

Pour information, c'est la parole de Dieu, qui est Jésus-Christ lui-même [Jean 1 versets 1-17], qui une fois étudié diligemment, va par le biais du Saint-Esprit, nous purifier de toutes souillures [Jean 15 verset 3], [1 Pierre 1 versets 22-25], [Jean 16 versets 7-15].

Cette réalité, la papauté et ces sbires en robe de « *sainteté* » ne peuvent la proclamer, car ce serait couler leur fond de commerce, car les Saintes Écritures une fois étudié ouvre les yeux et rend libre [Jean 8 versets 31-32].

Nous allons maintenant, finir d'enfoncer le clou destiner à briser toutes les bases iniques que le dogme catholique a instituées en établissant le baptême des enfants. Pour ce faire intéressons-nous à la cérémonie de baptême en elle-même en lisant ceci :

*« Aspersion : Le mot latin aspersion vient du verbe ad-spargere « répandre vers ou sur ». L'aspersion est donc l'action de répandre un liquide ou de la poussière sur quelque chose ou sur quelqu'un.*

*Dans la liturgie, l'aspersion consiste habituellement à projeter de l'eau sur des personnes ou sur des objets, en signe de purification.*

**L'aspersion principale est celle du baptême : Par trois fois, l'on verse de l'eau sur la tête de celui que l'on baptise ; c'est la façon la plus habituelle de baptiser [...], bien que le baptême par immersion soit plus ancien et plus significatif.**

**Le geste implique à la fois le fait d'être lavé et le fait de recevoir un principe vital, celui de la vie divine. [...] »**

*[Liturgie et Sacrements. Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle. Conférence des évêques de France. Dom Robert Le Gall – Dictionnaire de Liturgie. Tiré du site : <https://liturgie.catholique.fr>].*

Avant tout, je tiens à souligner que nous retrouvons encore ici le symbole du baptême que pratique l'Église catholique comme étant le symbole de la purification. Nous venons de voir que cette doctrine n'est pas biblique. Hormis cela l'auteur présente le baptême par aspersion, qui est celui le plus communément pratiqué dans les églises catholiques. Pour ce faire un desservant catholique verse par trois fois de l'eau sur la tête du bébé en vue de le baptiser.

La même démarche est aussi pratiquée, par cette religion, pour les adultes qui se baptisent tardivement. Ce rythme n'a rien à voir avec les bases du baptême biblique et ce pour deux raisons :

*La première, je vous l'ai déjà maintes fois rabâché, les enfants ne doivent pas être baptisés.*

*La deuxièmement concernent les adultes, pour être baptisé, nous l'avons vue, il faut d'abord être immergé totalement dans l'eau pour signifier notre entrée dans le tombeau funéraire avec Jésus, puis en émergeant des eaux nous ressuscitons avec lui.*

Ainsi, n'étant pas descendu sous le tombeau liquide, donc n'étant pas complètement immergé, il n'y a pas de mort et de résurrection pour les adultes qui reçoivent l'aspersion des eaux baptismales chez les catholiques. Leur baptême est donc nul et non est venue, et pour les enfants, nous l'avons vue, a part mouiller un petit ange en pleine église par trois fois, l'exposant à s'enrhumer, le baptême des enfants n'a aucune raison d'être, et est antibiblique, c'est donc une doctrine de démon.

Fort de tous ce que je viens de vous présenter, je vous dirais que l'Église catholique à utiliser et utilise depuis des siècles l'une des armes favorite du diable, en vue de dominer ces membres pour les obligés à baptiser leurs enfants.

Voici comment cette arme est présentée : « *Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, il y a également participé lui-même, afin que, par la mort, il anéantît celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable, et qu'il délivrât tous ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie retenus dans la servitude.* » [Hébreux 2 versets 14-15, Bible Louis Segond].

C'est cette arme démoniaque, qu'est la peur de la mort, que la papauté et son engeance utilisent pour soutenir la doctrine catholique du baptême des enfants.

La peur de la damnation, des tourments que le diable ferait, selon la thèse catholique, subir aux enfants qui mouraient sans être baptisé, amène les parents à baptiser leur bébé ou leur jeune enfant.

Malheureusement, pour les parents qui font baptiser leurs enfants, c'est cet acte, nous l'avons vue, qui ouvre dans ces enfants qui se sont fait baptiser la porte d'entrée pour que les force démonique puissent les possédés. Nous avons fini cette partie, et allons commencer la dernière de notre étude.

Pour ce faire je vous dirais que ceux qui cherche à briller dans ce monde, ceux qui cherchent à avoir de la puissance, rechercheront toujours deux choses, avoir beaucoup d'argent et beaucoup de sujets (*membre qui adhère à leur philosophie*).

Pour prendre de l'ampleur, plusieurs possibilités, la première est de faire comme la grenouille que ce texte nous présente :

« *Une Grenouille vit un Bœuf qui lui sembla de belle taille. Elle qui n'était pas grosse en tout comme un œuf envieuse s'étend, et s'enfle, et se travaille pour égaler l'animal en grosseur, disant : « Regardez bien, ma sœur, est-ce assez ? Dites-moi : n'y suis-je point encore ?*

— *Nenni.*

— *M'y voici donc ?*

— *Point du tout.*

— *M'y voilà ?*

— *Vous n'en approchez point.* »

*La chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva. Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages : Tout Bourgeois veut bâtir comme les grands Seigneurs, tout petit Prince a des Ambassadeurs, tout Marquis veut avoir des Pages.* »

[*Fable de Jean de La Fontaine : « La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf »*].

Vu la fin de l'orgueilleuse grenouille, cette tactique n'est pas celle que le plus grand nombre utilise.

Les sectes de leur côté vont séduire des âmes en perditions, puis les contraindront à adhérer à leurs doctrines et à entrer dans leurs rangs. L'Église adventiste du septième jour elle a adopté une autres démarche plus douce, mais tout autant iniques que ce que pratiques les sectes.

Pour le découvrir je vous invite à lire ceci : **« Quelle réponse donnons-nous aux enfants lorsqu'ils demandent à se faire baptiser ? Comment allons-nous les préparer à accepter la grâce de Dieu et à marcher joyeusement sur son chemin ?**

*Quelles ressources utilisons-nous pour préparer nos primaires et nos juniors au baptême ? Que doivent-ils savoir avant le baptême ? Quel est le meilleur âge pour le baptême ? Toutes ces questions sont pertinentes et nécessitent des réponses aujourd'hui.*

**La recherche indique qu'un enfant d'environ 7 à 10 ans reçoit un éveil spirituel. Nous ne devons pas hésiter ou décourager les enfants qui veulent sincèrement donner leur cœur à Jésus.**

**Si nous ne répondons pas à leur décision excitante de suivre Jésus et de se faire baptiser, nous risquons de perdre l'occasion en or de le faire plus tard, car un tel désir peut disparaître. [...]** »  
[*Adventist' Children Ministries. Post : Children and Baptism. Tiré de <https://children.adventist.org> (traduit en Français à partir du texte original anglais)*].

Avant toutes choses, ce que je veux faire ressortir est la porter de ce qui est présenté ici par l'Église adventiste du septième jour en ce qui concerne le baptême des enfants, car si nous lisons en vitesse ces lignes nous pouvons passer à côté de cette abomination.

Afin de vous présenter cette horreur, il faut en revenir à la réalité qui est celle du baptême c'est, nous l'avons vue, le mariage d'une personne avec Jésus. Ainsi, les plans des hauts dirigeants adventistes du septième jour sont de faire en sorte que les enfants puissent accepter le baptême, le plus tôt possible, avant qu'ils aient le temps d'avoir du discernement et qu'ils puissent refuser de se faire baptiser.

Pour rester dans notre exemple, cela équivaldrait à marier une enfant de 7 à 10 ans avec un adulte majeur, afin qu'il n'est pas le temps de prendre conscience, en prenant de l'âge, de cet acte inique qu'elle a accepté plus jeune.

Comme vous pouvez le constater, les hauts dirigeants adventistes du septième jour sont des hommes iniques qui font en sorte de dominer les esprits malléables et sans discernement des enfants qui les fréquentent en vue de gonfler leur effectif.

Ce type d'oeuvre ce sont les sectes qui les réalisent. Mais peut-on en être étonné, puisque nous avons déjà vu que cette religion a établi, des doctrines sectaires pour contraindre ces membres à lui verser des fonds par le biais de la dime et des offrandes.

Il est à noter que bien que la manoeuvre que nous venons de découvrir est malhonnête et inique, néanmoins elle porte ces fruits, car voici ce que l'Église adventiste du septième jour présente, quant à son essor, pour les dernières années :

**« L'Église Adventiste du 7ème Jour, l'une des dénominations chrétiennes à connaître une croissance rapide, a enregistré un nombre de membres baptisés dépassant les 18 millions.**

**Il y avait 18 028 796 de membres adventistes enregistrés au 30 Septembre, selon le Bureau des Archives, des Statistiques et de la Recherche.**

**On estime entre 25 à 30 millions le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui assistent au service d'adoration adventiste, chaque semaine. L'Église ne procède pas aux baptêmes des nourrissons ou de tous jeunes enfants, c'est ce qui différencie ceux qui assistent des membres baptisés. »**

*[Siver Sping, Maryland, United States, Mark A. Kellner, Aedventist Review. 19 Décembre 2013.*

*Tiré du site internet : <https://adventist.news/fr/news/le-nombre-de-membres-de-leglise-adventiste-du-7eme-jour-passe-la-barre-des-18-millions>].*

Finissons avec ceci qui nous apporte aussi de nouveau chiffre hallucinant : « **Plus d'un million de personnes ont été ajoutées à l'Église adventiste du septième jour en 2021, selon les données du Bureau des archives, des statistiques et de la recherche (ASTR).** [...] »

« **L'année 2004 a été la première d'une série de 16 années consécutives de plus d'un million d'adhésions dans le monde, puis est arrivée la pandémie de COVID-19** », a expliqué le Dr Trim.

[...] **Le nombre de membres déclaré de l'Église à la fin de l'année dernière était de quelque 21, 91 millions.** »

[Un million de personnes adhèrent à l'Église adventiste du septième jour en 2021. 10 juin 2022, Saint Louis, Missouri, États-Unis, Tracey Bridcutt, Adventist Record.

Tiré du site : <https://actualites.adventiste.org/un-million-de-personnes-adherent-a-leglise-adventiste-du-septieme-jour-en-2021/>].

Dans le deuxième texte nous découvrons la progression exponentielle du nombre de membres de l'Église adventiste du septième jour.

Cette religion a gagné, à partir de l'année 2004, en moyenne un million de membres annuel et cela durant 16 ans.

Ce qui fait que pour l'année 2021 cette religion comptabilisait un nombre total de membres baptiser qui est de **21, 91 millions**.

En outre, nous voyons qu'en plus des membres baptisées, il y a moyenne chaque semaine environ dix million de personnes intéresser, mais non baptiser qui assiste au culte hebdomadaire de cette religion.

Avant de poursuivre je dis chapeau, car gagné 16 millions de membres en 16 ans cela est un exploit. Malheureusement, ce qui n'est pas glorieux du tout, est que nous savons maintenant que parmi eux se trouve aussi des enfants, qui ont été fourvoyer et piégé.

Il est à noter que cette réalité des enfants qui forme le gros de ces troupes gêne cette religion, qui ne peut les présenter comme trophée, donc elle essaye de « *noyer le poison* ».

Pour le comprendre relisons cet extrait du premier texte :

« [...] **L'Église ne procède pas aux baptêmes des nourrissons ou de tous jeunes enfants [...]** »



Je vous dirais que si nous n'avions pas encore des donnés concernant les enfants que la religion adventiste du septième jour baptise avant qu'il n'est le discernement pour comprendre ce qu'ils font, ce que nous venons de lire ferait passer cette religion pour un lieu où nul enfant ne se fait baptiser.

*Mais nous savons que les adventistes du septième jour pratique cette abomination.*

Nous ne tomberons donc pas dans ce piège de croire en cette tentative de redonner son blason que tente ici cette inique religion. Cette réalité est bien présente dans ce texte qui suit qui nous présente les enfants baptisés comme étant référencé par cette religion :

**« Notes du chapitre 10. 9. Les réunions administratives. h. Un rapport du directeur ou de l'enseignant de l'école d'Église indiquant le nombre d'élèves, les progrès réalisés par l'école dans le domaine pédagogique, le nombre d'enfants baptisés et le concours apporté par ces derniers dans les activités de l'Église. »**

*[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].*

Les enfants qui ont été baptiser dans la religion adventiste du septième jour sont notifier au niveau de leur administration, ce faisant nous comprenons mieux ces chiffre de croissance exponentiel que présente cette religion en matière de membre.

*Mon sentiment est que quand une famille où il se trouve beaucoup de préadolescent qui vient visiter une de ces églises, les hauts dirigeant de cette religion doivent trépigner de joie, car une possibilité de croissance viens de « leur tombé tout cuit dans le bec ».*

Pour continuer je vous dirais que le fait que l'Église catholique baptise les nourrissons a de tout temps attiré les critiques des églises protestantes, dont fait partie l'Église adventiste du septième jour.

Cette religion condamne le baptême des nouveau-nés tel que pratiqué par l'Église catholique.

*Elle fournit des preuves bibliques attestant que le baptême des bébés n'est pas agréé par Dieu, mais en contrepartie elles baptisent les enfants à partir de 7 ans.*

Maintenant découvrons sur quelle base l'enseignement post baptismal des enfants et autres adultes devant se faire baptiser par l'Église adventiste du septième jour se fait :

**« Les membres d'Église : [...] Les pasteurs doivent instruire les candidats au baptême dans les enseignements fondamentaux de l'Église et les pratiques afférentes, afin que les baptisés accèdent à l'Église sur la base de saines fondations spirituelles.**

*Si aucun âge n'est fixé pour le baptême, on recommande que les très jeunes enfants qui expriment leur désir d'être baptisés soient encouragés et inscrits à un programme d'instruction pouvant les amener au baptême. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].*

Complétons avec ce dernier texte : « [...] *Le baptême est une relation spirituelle. Il ne peut être conclu que par ceux qui sont convertis. Ce n'est qu'ainsi que la pureté et le calibre spirituel de l'église peuvent être maintenus. [...] »*

*[Adventist' Children Ministries. Children and Baptism. Tiré de <https://children.adventist.org> (traduit en Français à partir du texte original anglais)].*

Comme vous pouvez le constater, ceux qui souhaitent se faire baptiser à l'Église adventiste du septième jour doivent être instruit, non dans toute la parole de Dieu, mais dans tous les enseignements fondamentaux et les pratiques de cette religion.

*C'est donc avec ces mêmes doctrines, qui sont pour beaucoup iniques, en tout cas toutes celles incriminer dans ce livre, que les enfants devenant adventiste du septième jour sont pervertis... oups Sorry... instruit dès leur plus jeune âge.*

*Nous découvrons aussi dans ce texte que ceux qui deviennent adventistes du septième jour doivent être convertis, ici nous comprenons que c'est être convertis au dogme de cette religion et non à la parole de Dieu qu'il s'agit, donc formater à ces principes d'hommes, donc préceptes de démon.*

C'est ce qui détermine la pureté et le calibre spirituel de cette religion. Nous comprenons mieux pourquoi cette religion est en décadence, car c'est la parole de Dieu qui purifie et rend apte à marcher en renouveau de vie.

Comme l'Évangile n'est pas la base de l'enseignement post baptismal de l'Église adventiste du septième jour, tous ceux qui se font baptiser au sein de cette religion se pervertissent.

En outre, nul besoin de vous démontré que le baptême adventiste du septième jour des enfants est antibiblique, ce chapitre est un hymne contré de telle abomination.

À vous qui êtes adventiste du septième jour et qui avez lu ce chapitre, que ferez-vous désormais, allez-vous laisser des innocents, des petits anges du Seigneur être mené à l'abattoir du diable comme des agneaux qui lui sont sacrifiés par le biais de vos baptistères.

Sachez que désormais vous avez une responsabilité devant Dieu, car celui qui sais faire le bien et ne le fait pas, celui qui se tait alors qu'une œuvre inique se perpétue contre des innocents ne peut être agréé du Seigneur. Voici ce que les Saintes Écritures nous demande :

**« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, Ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : Ah ! Nous ne savions pas !...**

**Celui qui pèse les coeurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses oeuvres ? »** [Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** [Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** [Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond].

À vous qui êtes adventiste du septième jour et qui avez choisi de demeurer fidèle au Seigneur, vous ne pouvez plus vous taire face à ce qui se passe dans vos baptistères.

Il vous faut arraché à la mort ceux que l'on mène à la mort éternelle par le biais des baptêmes d'enfant que réalise votre religion.

Il est important de ne jamais perdre de vue que le peuple de Dieu est un corps uni [1 Corinthiens 12 versets 12-27], ce faisant, comme nous le constatons dans [Matthieu 23], les actes que les dirigeants du peuple de Dieu sont porter au crédit de tout le peuple.

En sorte, qu'alors que c'est tout au long de ce chapitre biblique ce sont les œuvres des scribes et des pharisiens que Jésus dénonce, à sa fin c'est tout Jérusalem, donc le peuple de Dieu qui est coupable.

Cette même réalité nous, l'avons déjà vue, et se matérialisons dans le cas des œuvres d'Acan que nous trouvons dans [Josué 7].

Ce n'est qu'un seul membre du peuple de Dieu qui avait péché contre Dieu, le dénommé Acan, pourtant c'est tout le peuple qui a été impacté, il a fallu que l'interdit soit confessé et éradiquer afin que la grâce de Dieu puisse revenir sur Israël.

Le Seigneur, lui l'Éternel Dieu, lui le Tout Puisant, n'a point changé, car il n'y a en lui ni changement, ni même une ombre de variation [Jacques 1 verset 17], [Malachie 3 versets 6].

Ainsi, en cette génération, ce sont tous les adventistes du septième jour qui ont sur leurs mains le sang de ceux qui sont livrés au diable par leurs baptistères. Surtout les enfants !

Sachez-le, vous tous qui êtes adventiste du septième jour, le Seigneur vous tient personnellement responsable de ce qui se passe dans vos baptistères.

Et cela est vrai pour le baptême des enfants que votre religion pratique mais aussi pour les doctrines iniques qui ont été institué dans le baptême des adultes.

Vos baptistères sont devenus des lieux de prédilection où le diable vient se sustenter d'âmes sincères qui viennent au Seigneur, mais qui lui (*le diable*) sont livrées pieds et poings liés :

*Le Seigneur m'a montré en rêve l'Église adventiste du septième jour sous les traits d'une jeune femme qui pactise avec un serpent géant et lui offre des enfants noirs nouveau-nés.*

*Ce symbole représentant des nouveau-nées spirituelles qui viennent du monde (ceux vivant sans révéler l'Éternel Dieu).*

*Le nouveau-né étant un nouveau baptiser [Jean 3 verset 5] et le fait qu'ils soient noirs représente le péché que ces gens pratiquent sans pouvoir sans défaire et qui est prophétiquement présenté comme l'Éthiopien qui ne peut changer la couleur de sa peau [Jérémie 13 verset 23].*

Le Seigneur promet qu'il fera justice à ces enfants, surtout au petit enfant (*les innocents*) de tout mal qui leur sera fait. Il déclare qu'a lui sont la vengeance et la rétribution et c'est une chose terrible de tomber entre ses mains quand il punit ceux qui malmènent ces enfants.

Ceci nous renseigne à ce propos : « *Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux [...] Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même.*

**Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer. »** [Matthieu 18 versets 2, 5-6, Bible Louis Segond].

Complétons avec ce deuxième texte : « *Mes amis, ne vous vengez pas vous-mêmes, mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit :*

**C'est à moi qu'il appartient de faire justice ; c'est moi qui rendrai à chacun son dû. »** [Romains 12 verset 19, Bible Semeur].

Finissons avec ceci : « **Car nous connaissons celui qui a dit : A moi la vengeance, à moi la rétribution ! et encore :**

**Le Seigneur jugera son peuple.**

**C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. »** [Hébreux 10 versets 30-31, Bible Louis Segond].

Maintenant que vous connaissez la vérité, maintenant que vous savez ce qui se passe dans vos baptistères, ô vous adventiste du septième jour, vous ne pouvez plus vous réclamer du temps d'ignorance.

Ainsi, si d'aventure vous n'élevez pas vos voix comme une trompette afin de dénoncer les abominations de votre religion, vous devrez, en répondre devant Dieu, en tant que peuple mais aussi individuellement. Et nous l'avons vue, c'est une chose terrible de tomber entre ses mains, quand il rend justice à ces enfants....

Venons en maintenant a la réforme devant se mettre en place en matière de baptême des enfants. Pour qu'elle puisse se faire, il faut que la religion adventiste du septième jour, puisse délier de leurs engagements baptismaux tous ceux qui ont été baptiser, alors qu'ils étaient encore mineurs.

Ce que je viens de dire en présentant ceux qui ont été baptiser enfant comme devant être délié, peut paraître sogrenu, mais elle a néanmoins une racine biblique.

Pour le comprendre il nous faut nous intéresser de nouveau au texte de [Proverbes 6 versets 1-5], qui présente l'être humain comme étant lié par les vœux, qu'il a prononcé.

Ce texte nous apprend aussi que seul celui qui a reçu le voeu peut le délier. Celui qui fait un voeu tombe sous le pouvoir (*domination*) de celui à qui il les adresse.

Il faut donc que ces voeux baptismaux, soient brisés, et seuls les hommes consacrés de la religion adventiste du septième jour pourront agir dans ce sens.

Le baptême, nous l'avons vu, est un mariage, et en tant que tels, il existe certaines situations ou le divorce peut se prononcer, et être agréer du Seigneur. L'une d'entre elles c'est quand il y a une demande de divorce venant d'un non chrétien qui est marié à un chrétien.

Dans un tel cas, le non chrétien est dès lors libéré de ces vœux de mariage, sans pour autant contrevenir à la parole de Dieu [1 Corinthiens 7 versets 12-16].

Du temps d'Esdrasce le peuple de Dieu du renvoyer les femmes étrangère auxquels il s'était unis, ainsi que leurs enfants, car ces unions étaient en opositionse total opposition avec ce que la parole de Dieu demandait [Esdras 10 verset 3].

Il est aussi à noter que pour que le Seigneur puisse nous pardonner de nos errement, il faut qu'il ait abandon du péché que l'on a pratiqué ou de l'acte inique que nous avons commis [Ézéchiel 33 versets 8-20].

Quand le péché est public, comme c'est le cas du baptême des enfants, il faut qu'il ait aussi un rejet public de notre faute et une prise de positions ferme pour le Seigneur qui sert de témoignage à tous.

Voici un exemple de péchés qui sont confessés publiquement :

**« Beaucoup de ceux qui étaient devenus croyants venaient avouer et déclarer publiquement les pratiques auxquelles ils s'étaient livrés. Et beaucoup de ceux qui avaient exercé la magie apportèrent leurs livres de sorcellerie, les mirent en tas et les firent brûler aux yeux de tous. Leur valeur fut estimée à cinquante mille pièces d'argent.**

*C'est ainsi que la Parole du Seigneur se répandait de plus en plus, grâce à la puissance du Seigneur. » [Actes 19 versets 18-20, Bible Louis Segond].*

Ceux qui avaient mal agi confessaient publiquement leur faute, et possédaient des livres occultes dus confesser leurs péchés et s'en défaire. Le témoignage était très fort car les livres de sorcellerie ont été réunis en tas puis bruler. Suite à cela la parole du Seigneur ganait abondamment les coeurs.

Cette réalité du témoignage public du rejet de notre iniquité en vue de choisir de servir le Seigneur nous le trouvons dans le témoignage que Zachée nous laisse [*Luc 19 versets 1-10*].

Du temps du veau d'or, après que le peuple de Dieu est erré, un choix simple leur fût proposé, qui consistait à prendre position, publiquement pour le Seigneur, tous ceux qui ne se sont pas avancé pour Dieu, l'ont de par leur inaction rejetée [*Exode 32*].

Ainsi, de même que Zachée a dû abandonner son butin acquis illégalement et que ceux qui possédaient des livres de magie, donc occulte ont dû les désavouer, publiquement en les brulant, tous ceux qui ont été baptiser alors qu'ils étaient encore sous la tutelle de leur parent ou d'un tuteur doivent désavouer, publiquement leur baptême.

Quand ont à errer et pratiquer des doctrines que le Seigneur réproouve il faut s'en désolidariser et prendre position pour lui.

Ce faisant, ceux qui ont été baptiser en étant des enfants s'ils sont maintenant majeurs, ils devront dans un premier temps désavouer leur baptême, puis un serviteur consacré du Seigneur devra aussi renier ce baptême, puis cette personne devra être rebaptisée.

*Sinon, les enfants et les mineurs devront eux aussi désavouer publiquement le baptême qu'ils ont reçu, puis ils devront être déliés de leur vœux par un pasteur et une fois délié ils doivent être présentés à leur église locale en vue qu'ils soient reconsacrés, en recevant l'imposition des mains des serviteurs consacrés du Seigneur.*

*Seuls les serviteurs du Seigneur qui sont repassé par le baptême, en conformité avec la réforme de la religion adventiste du septième jour que présente ce livre, pourront officier lors de cette cérémonie.*

*Les autres qui refuseront de se faire rebaptiser ne pourront pas officier car, s'il impose les mains à ces enfants, ou aux nouveaux baptisés (les adultes), ce sera en vue de leur donner une partie de leurs péchés et donc de leurs démons.*

*Voir partie intitulé « la cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains ». En outre, le baptême des enfants devra être abrogé, et toute trace de cette doctrine inique devra disparaître du Manuel Église. L'âge l'imite à partir duquel on peut se faire baptiser est simple :*

*Il faut que celui qui se fait baptiser soit émancipé juridiquement. Ainsi, le baptême étant un mariage que l'ont contracté avec Christ, celui qui se fait baptiser doit être aussi en âge de ce marié juridiquement.*

*Ainsi, de même que vous n'allez pas marier votre enfant de douze ou quinze ans de même vous ne pouvez pas l'unir à Christ, car il n'est pas un pédophile spirituel.*

Fort de tout ce que je viens de présenter, ce que je viens d'avancée me semble être la sagesse, d'autant plus que jusqu'à ce que les enfants soient émancipés de leur parent ils sont sanctifié au travers d'eux.

Donc arrêtons de transgresser la parole de Dieu et d'exposer par là même nos enfants au courroux enflammer du diable.



### 3 Une lumière pour l'avenir

**P**our commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant !*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

*La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.*

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

*Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.*

*L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.*

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit « *farfelu* », mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

**« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;**

**Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ;**

*Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].*

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, j'ai foi que grâce à ces lignes, les captifs « *spirituels* » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir !

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « *Alors il reprit et me dit :*

***C'est ici la parole que l'Eternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Eternel des armées.***

**Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].**

*En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.*

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion.

L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte 5 livres, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun 572 pages.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*la connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [*Ecclésiaste 4 versets 9-12*], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

*Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.*

*Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu !*

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des 3 anges apocalyptique.

*Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.*

*D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.*

*Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejeteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.*

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [*Apocalypse 14 versets 6-13*].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : **« Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...] »**

*Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.*

**C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. »** [*Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond*].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

**« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :**

**Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple ;**

**et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui ;**

**S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;**

**Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.**

*Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.*

*Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible louis Segond].*

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemanderà leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II, III, IV et V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

**Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.**

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

*Les pertes que j'ai dû subir en attestent !*

Dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « *gros* » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porté un gros coup à mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique* ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de *M. Vincent GUILGAULT* contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « *Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution)* » au chapitre « *Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT* ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'œuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [*Éphésiens 6 versets 10-12*], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« *Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.*

**Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes.** » [*Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : « *Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable.* » [*1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : « **Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :**

*Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.*

**Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé.** » [*Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond*].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [*Jean 8 verset 44*].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.



Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de *572 pages* qui a été corrigé par le correcteur anglophone *M. Howard J. Eeles* est devenu l'élément fondateur de quatre livres de *572 pages* chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera *8 livres de 572 pages*, *4* en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « *Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?* », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces *8 premiers livres de 572 pages* chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ *30 %* et *40 %* de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de *13500 euros*, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, **alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.**

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « *l'ennemi de nos âmes* » a utilisé *M. GUILGAULT* et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

*Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.*

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie *Nicole*, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

*Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démunie, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.*

*Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre ! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.*

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

*Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.*

*Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*

*Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

*Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.*

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront *des connaissances qui vous fortifieront.*

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

*Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.*

*Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.*

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».  
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles  
furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une  
énigme pour moi.  
D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a  
connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.  
De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion  
des mots !  
Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances  
et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront  
plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.*

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

*Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre »  
», tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ces  
premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je  
n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.*

Ce que je trouve des plus dommages est qu'hormis les *4 livres*, qui sont déjà finis en Français (*ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres*), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore *5 autres ouvrages* que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô (Le message des trois anges)* » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes *4 livres* de la série « *Inquisitiô (le message des trois anges)* » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ *7000 euros* en anglais et environ *3500 euros* en français.

Ces *4 livres*, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

*« Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ;*

*Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?*

*Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?*

**Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ?**

**La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.**

**Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.**

*Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.*

**Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].**

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

*À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.*

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : **« Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.**

*Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?*

*Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ;*

**Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé !**

**Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].**

Complétons avec ceci :

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [*Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond*].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.** » [*Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?**

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.



*Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : « **Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.**

**Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :**

*« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.*

**Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].**

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre cœur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

*Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24,  
Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).*

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « **Faire un don avec Paypal** » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : **kenny-ronald-marguerite.com**.

#### 4 Présentation du livre *"Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV. La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie"*

**E**n guise d'introduction, je vous dirais que ce livre que vous avez entre les mains présente les œuvres iniques que pratique la religion adventiste du septième jour, ainsi que les plans qui m'ont été inspirés par l'Esprit de Dieu afin de réformer cette religion.

Ce livre est le dernier appel à la repentance que le Seigneur, dans sa grande mansuétude et sa grande miséricorde me donne de présenter à cette religion, à cause des actes pratiqués qui ne le révèrent pas.

Maintenant ces points actés et pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que dans ces lignes, je vous expose les œuvres de l'Église adventiste du septième jour, qui se présente comme étant la défenderesse de la foi et de la parole de Dieu, mais qui œuvre comme ceux-là mêmes qu'elle condamne.

Mes propos relatifs au caractère inique des œuvres de cette religion pourraient sembler insensés, tellement cette dernière donne au monde l'image d'un lieu où la parole de Dieu est honorée et où nulle œuvre de ténèbres ne demeurent, comme « *des squelettes dans des placards* ».

Nous verrons qu'il en est tout autrement. Je vous démontrerais, au travers des préceptes doctrinaux de l'Église adventiste du septième jour, mis en lumière par la Bible combien ces fondements sont iniques et ne servent pas Dieu, bien au contraire.

Pour vous présenter les grandes lignes des errements de l'Église adventiste du septième jour, il nous faut commencer par les fondations sur lesquelles cette Église a été construite, puis développée pour en venir à ce qu'est, en cette décennie, la base du dogme que professe cette religion.

En préambule, je vous dirais qu'il y a plusieurs décennies de cela le Seigneur a suscité à une « *frêle petite plante* », qu'il a établie de son vivant prophétesse, elle s'appelait *Ellen G. White*.

*L'Esprit de Dieu lui a donné de porter, entre autres, le message des trois anges apocalyptiques.*

*La raison d'être principale de ce message à trois branches est de nous amener à donner Gloire au Seigneur !*

*Il présente en outre son jugement dont l'heure est arrivée, il appelle aussi l'humanité à la repentance et nous invite tous à rejeter toute doctrine qui n'est pas du Seigneur.*

*Ce message présente aussi le sort final qui sera réservé à ceux qui rejeteront le Seigneur pour servir des doctrines d'hommes et enfin, il a pour but d'amener la papauté et ses sbires à la déchéance.*

Cette humble servante du Seigneur, qu'était *Ellen G. White* a reçu de l'Esprit de Dieu de nouvelles révélations prophétiques, qui présentent les œuvres iniques et cachées de la papauté, et qui sont mises en lumière par le message des trois anges apocalyptique.

Ce faisant, de sa plume elle a laissé des instructions bien précises pour que les adventistes du septième jour ne puissent jamais s'unir à cet être inique, qu'est la papauté. Elle présente aussi l'influence que les papes ont et auront sur les nations, et les organes législatifs qui gèrent le monde, de ce fait *Mme White* de son vivant a exhorté le peuple adventiste du septième jour à ne jamais contracter de telles unions.

Hormis ces instructions et recommandations, elle a laissé une épée, flamboyante et puissante destinée à permettre au monde de connaître le vrai visage de la papauté ainsi que les doctrines iniques que professe l'Église catholique, c'est le livre « *La tragédie des siècles* ».

Malheureusement, en cette génération, d'un revers de la main, le leader adventiste *M. Ted N.C. Wilson* a perverti toutes ces bases instituées par *Mme White*, sur lesquelles la foi adventiste est basée.

*Cet homme a renié les fondations de la foi de sa religion, en désavouant le livre « La tragédie des siècles », écrit de la plume d'Ellen G. White. Il est allé jusqu'à demander pardon au pape François parce que 700000 de ces livres ont été distribués lors d'un des passages du pontife en Amérique.*

*Ted N.C. Wilson a en outre appelé de ses vœux une union entre les adventistes et les catholiques. Il a aussi mis en place des accords avec l'ONU, chose inimaginable jusque-là.*

Tout cela peut paraître anodin, et même pour certains dénoter une grande ouverture d'esprit, néanmoins quand on lève le voile des apparences et que l'on plonge les regards sur une réalité de vie, nous comprenons le non-sens du nouveau positionnement de cette religion.

Pour ce faire, je m'en vais vous poser une question :

*Peut-on professer à la fois une chose et son contraire.*

**Exemple :** *peut-on à la fois se déclarer contre l'avortement et être pro avortement ?*

*Ou encore, peut on à la fois se battre contre les lois qui permettent en Amérique à tout un chacun de posséder une arme et soit même en détenir une ?*

Ainsi, la religion adventiste du septième jour, ne peut pas d'un côté décréter que son dogme est basé sur les écrits d'Ellen G. White et d'un autre, renier ces enseignements, en pratiquant ce qu'elle a proscrit.

Ainsi, soit l'Église adventiste du septième jour s'émancipe des règles d'Ellen G. White, et pratique de nouvelles doctrines, soit cette religion demeure dans ses anciens sentiers et pratique ce que sa défunte prophétesse charismatique a établi.

Pour l'instant, nous sommes loin de ces deux extrêmes, car cette religion en est venue à pratiquer des doctrines bigarrées, qui sont un mélange des enseignements que Mme Ellen G. White a laissés et de ceux issus du dogme catholique.

Un exemple concret est la réalité de « *l'Église du reste* », cette religion l'a vécue du temps de *Mme White* qui en tant que prophétesse du Seigneur avait le don de prophétie, qui consiste à ce que le Seigneur parle à un de ses prophètes ou prophétesses en rêves ou en visions.

*Mme White* a reçu un grand nombre de visions et quelques rêves grâce auxquels elle a guidé le peuple adventiste du septième jour.

Elle a aussi reconnu que l'Esprit de prophétie consiste à ce que Dieu parle à ses prophètes en rêves et en visions.

*En opposition à tout cela, des décennies après la mort de Mme White, n'ayant plus de prophètes dans ses rangs l'Église adventiste du septième jour a perverti ces bases.*

*À leur place ont été institués des préceptes iniques de l'Église catholique qui ont été revus et édulcorés à « la sauce » adventiste du septième jour.*

Parmi ces préceptes nous retrouvons le baptême des enfants ou encore la désacralisation des rêves et des visions.

Nous verrons aussi comment au travers de ces baptistères, l'Église adventiste du septième jour ne rend pas un culte à Dieu. Bien au contraire, elle livre, pieds et poings liés, ceux qui vont se faire baptiser.

*Incroyable ! Vous verrez à qui et comment.*

Nous verrons aussi, qu'alors que cette religion se réclame comme étant la gardienne du sabbat, comment en plein sabbat, elle transgresse le commandement du Seigneur qui demande que « *la main gauche ne puisse pas savoir ce que fait la droite* ».

Je vais aussi vous présenter les œuvres sectaires et hors la loi que l'Église adventiste du septième jour a mises en place et qui lui permet, grâce à des contraintes psychologiques, de dépouiller ses membres de plusieurs millions de dollars par an et cela depuis des décennies, par le biais des dîmes et des offrandes qu'elle les oblige à lui verser.

Tout ce que je viens d'énoncer, je vous le démontrerai au travers des textes bibliques, juridiques, législatives et des doctrines établies par l'Église adventiste du septième jour.

Je poursuivrai en disant que j'ai eu à croiser *l'épée spirituelle* avec cette religion, mais du fait de sa puissance financière et de sa renommée, j'y ai laissé plus que « *des plumes* ».

*Ma jeune épouse, à l'époque m'avait mis devant un dilemme, arrêter d'écrire contre cette religion, qui était autrefois la nôtre, ou divorcer.*

*J'ai choisi de demeurer fidèle au Seigneur.*

*Les répercussions furent mon divorce et l'éloignement de mon fils que sa mère a emmené vivre à huit mille kilomètres de moi.*

*Néanmoins, devenu majeur, il est revenu vers moi depuis environ deux ans et nous réapprenons à nous connaître, mais je ne l'ai pas encore vu physiquement depuis plus de **14, très longues, années...***

Pour finir, pour qu'il y ait équité, je vous présente aussi un résumé de ma vie et vous verrez comment le Seigneur a la capacité de retirer un homme de la déchéance la plus totale pour en faire un de ses serviteurs, l'objectif étant que toute gloire lui revienne à lui seul, le Tout Puissant !